

CRASH DU VOL "UKRAIN AIR ALLIANCE" À TAM

LES FAMILLES DES VICTIMES PROCHAINEMENT EN ALGÉRIE

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 2270 - Lundi 1^{er} septembre 2014 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**EQUIPE NATIONALE, ELLE RENOUE
AVEC LES PRÉPARATIFS**

C'EST LA RENTRÉE DES CLASSES POUR LES VERTS

Page 17



DIALOGUE INTERMAGNÉRIEN

LAMAMRA RENCONTRE LES REPRÉSENTANTS DE L'ONU, DE L'UA ET DE LA CEDEAO

Page 5

CONFÉRENCE DE L'UGCAA

L'ARTICLE 87 BIS EN QUESTION



Page 3



RYTHME D'INFLATION ANNUEL

LE TAUX STABILISÉ EN JUILLET À 1,5%

Page 3

25.000 ENSEIGNANTS REÇUS SUR 400.000

LES DÉRIVES DES EXAMENS DÉCRIÉES

Page 4



51
millions d'habitants, est le chiffre de la population birmane.

2,81
millions de personnes en Amérique centrale sont menacées de famine.

6
Français sur 10 se disent favorables à un aménagement des 35 heures.

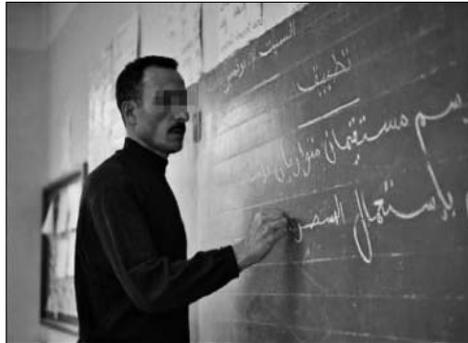
Lacunes dans le déroulement du concours pour le recrutement d'enseignants

La ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrat, a affirmé samedi à Alger que les conditions dans lesquelles s'est déroulé le concours pour le recrutement d'enseignants organisé cet été "n'étaient pas satisfaisantes".

Lors du séminaire de formation des directeurs de wilaya de l'éducation, Mme Benghebrat a déploré les conditions dans lesquelles s'est déroulé le concours au terme duquel 25.000 enseignants ont été recrutés sur un total de 400.000 demandes déposées auprès des parties concernées.

Après l'annonce des résultats, "4.000 recours ont été introduits auprès des parties concernées", a-t-elle souligné, précisant que des "réponses positives ont été données à 500 d'entre eux".

Avec la coordination de la direction générale de la Fonction publique, le ministère de l'Éducation nationale avait organisé fin juillet dernier, un concours national pour le recrutement d'enseignants



dans les trois paliers (primaire, moyen et secondaire).

24 morts et 38 blessés en 48 heures dans les accidents de la route



24 personnes ont trouvé la mort et 38 autres ont été blessées dans 19 accidents de la circulation sur-

venus durant les dernières 48 heures à travers plusieurs régions du pays, selon un bilan rendu public par la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Oum-El-Bouaghi avec 3 morts et 3 blessés, suite au renversement d'un véhicule léger, survenu sur la RN 3, dans la commune d'Ouled Zoui, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 85 incendies de forêt et 38 incendies de maquis avec des surfaces parcourues par les flammes estimées à 742 hectares de forêts et 352 hectares de maquis.

Concernant les noyades dans les réserves d'eau, il a été enregistré depuis le 1^{er} juin le décès de 87 personnes, dont 44 cas dans les mares d'eau et retenues collinaires, 14 dans les barrages, 11 dans les oueds, 14 dans les bassins d'eau et piscines et 4 dans les lacs.

Nouvelle édition de la Foire aux métiers traditionnels du bâti à Oran

Une nouvelle édition de la Foire aux métiers traditionnels du bâti se tiendra le mois de septembre à Oran, a-t-on appris samedi auprès des organisateurs. La rencontre est programmée du 25 au 27 septembre par l'association locale de valorisation du patrimoine "Santé Sidi El-Houari" en partenariat avec l'APC, la chambre de l'artisanat et des métiers et l'Institut français d'Oran. L'ambassade de France est également partenaire dans le cadre d'un programme de coopération avec l'Algérie portant sur la promotion du rôle du mouvement associatif dans le développement socio-économique du pays, a indiqué le directeur de l'IFO, Gaëtan Pellan, lors d'une conférence de presse consacrée aux prochaines activités de son établissement. La Foire aux métiers traditionnels coïncide avec "un vaste et ambitieux programme, initié par les pouvoirs publics dans la wilaya d'Oran pour sauver et réhabiliter des centaines d'immeubles anciens et de nombreuses places publiques", a souligné M. Pellan. La manifestation se tiendra trois jours durant au niveau de la place de la République, sise au cœur du quartier historique de Sidi-El-Houari où se trouve une école-chantier qui forme chaque année des



dizaines de jeunes à la taille de pierre, à la ferronnerie, à la menuiserie et à la charpenterie. Plus de 2.500 visiteurs ont été enregistrés à la première édition tenue en juin 2013 au niveau de cette place publique, donnant la possibilité aux jeunes de découvrir les matériaux anciens utilisés aujourd'hui dans les opérations de restauration du patrimoine.

6.000 volontaires pour le plus grand portrait "humain" d'Atatürk

Plus de 6.000 personnes se sont réunies mardi à Ankara, à l'occasion du Jour de la victoire, pour composer le plus grand portrait "humain" du fondateur de la République turque, Mustafa Kemal Atatürk.

Les volontaires, tous revêtus de noir, ont envahi l'immense place dominée par le mausolée qui accueille la dépouille d'Atatürk et ont formé au sol son portrait et sa signature pendant une demi-heure, le temps pour les juges du livre Guinness de survoler les lieux en hélicoptère pour confirmer le record.

Célébré le 30 août, le Jour de la victoire commémore la victoire militaire contre les Grecs qui a permis la création de la Turquie moderne et laïque par Atatürk en 1923.

Les festivités débutent traditionnellement le 26 août par l'anniversaire de la bataille de Dumlupınar, dernier épisode de la guerre d'indépendance turque.

Ebola, l'enterrement d'une guérisseuse en Sierra Leone serait à l'origine de l'épidémie

Des épidémiologistes avaient remonté la trace du "patient zéro" d'Ebola, le premier malade à avoir contracté le virus lors de cet épisode de l'épidémie : un garçon de 2 ans, mort du virus Ebola le 6 décembre 2013, à Guékédou, en Guinée, non loin des frontières avec la Sierra Leone et le Liberia. Mais selon une étude publiée jeudi 28 août dans la revue Science, l'épidémie a vraisemblablement trouvé son origine lors de l'enterrement d'une guérisseuse traditionnelle, à Sokoma, un village reculé de Sierra Leone proche de la frontière guinéenne.

Elle rapporte notamment que, parmi les premiers patients de Sierra Leone, douze avaient apparemment assisté aux obsèques de cette guérisseuse. Celle-ci prétendait soigner la fièvre hémorragique, et avait attiré des malades de la Guinée voisine, avant de mourir d'Ebola. Les participants à son enterrement se sont ensuite dispersés à travers les collines de la région frontalière, déclenchant une réaction en chaîne de décès, puis d'enterrements publics, propices à de nouvelles contaminations.

Par ailleurs, ces travaux pourraient aussi permettre de déboucher sur des traitements contre ce virus apparu en 1976. "Ils fournissent un point de départ pour comprendre comment des mutations virales spécifiques pourraient être liées à la gravité de cette dernière épidémie", écrivent les chercheurs. Cinq scientifiques, parmi la soixantaine qui ont participé à cette étude, ont été infectés et sont morts d'Ebola.

D
I
X
I
T



Marine Le Pen

"La droite montre son vrai visage, purement électoraliste en écartant l'idée d'une nouvelle cohabitation. Comment expliqueront-ils aux électeurs qui votent pour eux qu'ils refuseront de prendre leurs responsabilités pour changer la situation dramatique dans laquelle est plongé le pays ?

En tout cas, je peux vous dire une chose très clairement : nous, si nous obtenons une majorité, nous assumerons les responsabilités que nous auront confiées les Français."

CONFÉRENCE DE L'UGCCA

L'article 87 bis en question

La prochaine suppression de l'article 87 bis suscite encore des réactions et des interrogations. Des interrogations qui portent notamment sur les modalités d'applications de cette qui a été incluse dans le cadre de la loi de finances 2015, ses conséquences sur les augmentations des salaires mais surtout de ses incidences financières sur le budget de l'Etat.

PAR KAMAL HAMED

A l'occasion de la conférence organisée hier par l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCCA) les invités se sont davantage posés des questions que donner des réponses claires sur cette question. "C'est lors de la prochaine tripartite que nous allons déterminer quels sont les éléments qu'on va intégrer dans le SNMG (salaire national minimum garanti NDLR)" dira le président de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Habib Youfsi en ajoutant que "la décision du président de la République de supprimer l'article 87 bis a pour objectif premier d'apaiser le climat social". Le projet de loi de finances, adapté mardi dernier par le Conseil des ministres, "comporte un dispositif de suppression de l'article 87 bis du code de travail relatif à la définition du SNMG" a annoncé le communiqué de la présidence à l'issue de cette réunion.

Le président de la République a déjà annoncé son intention de supprimer cet article qui est en vigueur depuis presque vingt années maintenant, répondant ainsi favorablement aux doléances des travailleurs et, notamment, des « smicards ». Cette mesure induira automatiquement une revalorisation des salaires. Mais sur ce plan beaucoup de zones d'ombres demeurent. Quelle catégorie va bénéficier de cette réévaluation salariale ? Habib Youfsi n'a pas répondu avec précé-



sion à la question se limitant juste à dire que cette suppression, qui induira forcément nombre de problématiques, "nécessite une révision du dispositif législatif de telle sorte que tous les acteurs de la sphère économique trouvent leurs comptes". Cependant il dira aussi que "les opérateurs sont conscients de leur responsabilité". "Cette décision devrait en principe être le résultat d'une étude

approfondie" dira, de son côté, l'expert en économie, Mohamed Hammidouche, en plaidant pour une vraie politique des salaires. Mettant en garde contre l'absence d'une vision claire il a souligné que l'augmentation des salaires va, du fait de la croissance des liquidités sur le marché, "provoquer un cycle inflationniste qu'il sera difficile à la Banque d'Algérie de maîtriser".

Mohamed Hammidouche s'est montré sceptique quant à la volonté du gouvernement de procéder à une augmentation salariale générale lorsque l'article 87 bis sera supprimé. "la décision du président de la République est courageuse" indique Mohamed Hammidouche universitaire et député de l'immigration en précisant, toutefois, que "les travailleurs doivent redoubler d'efforts pour augmenter la

SUPPRESSION DE L'ARTICLE 87 BIS

Au menu de la prochaine tripartite

Les dernières décisions du Conseil des ministres en faveur des salariés suscitent encore des réactions au sein du secteur économique. L'abrogation de l'article 87 bis du code du travail sera effectivement au menu de la prochaine tripartite. Cette réunion (gouvernement-centrale syndicale-patronat), prévue en septembre prochain, abordera les mesures d'application de la suppression de l'article 87 bis du code du travail, a indiqué hier à Alger le président de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Habib Youfsi. S'exprimant lors d'une conférence-débat sur les dimensions économiques de la suppression de l'article 87 bis décidée lors du dernier Conseil des ministres M. Youfsi a indiqué qu'"en septembre, il y aura une réunion tripartite pour débattre des décisions à prendre pour aboutir à l'application de la décision de suppression de

cet article". L'article 87 bis de la loi 90-11 relative aux relations de travail stipule que "le salaire minimum national garanti (SMNG) doit comprendre le salaire de base, les primes et les indemnités, quelle que soit leur nature, à l'exception des indemnités versées pour payer les dépenses assumées par le travailleur". L'abrogation de l'article, longtemps réclamée par les syndicats, a été introduite dans le projet de loi de finances pour 2015 adopté en Conseil des ministres. Pour M. Youfsi, il est inévitable d'augmenter les salaires en insistant sur la nécessité d'augmenter la production. Plusieurs intervenants, experts en économie et des députés, se sont exprimés lors de cette rencontre initiée par l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA). Selon M'hamed Hammidouche, le taux d'inflation annuel en Algérie qui oscille entre 3 % et 4 %

"risque d'augmenter dans les années à venir suite à la décision d'abrogation de l'article 87 bis". Tout en appelant

à évaluer les retombées financières de cette suppression sur le budget, il a expliqué que la définition du SNMG dans le cadre du même article était dictée par certaines contraintes dans les années 90 et qu'en 2014, il y a nécessité, estime-t-il, d'effectuer des changements.

De son côté, Mohamed Hadouche, académicien et député représentant de la communauté algérienne à l'étranger, a estimé que "si l'on augmente les salaires sans augmenter la production et la productivité, on va s'orienter vers l'inflation". Pour l'application de la loi qui modifie l'article 87 bis, il faut attendre la finalisation des décrets et de circulaires interministérielles entre le ministère des Finances et celui en charge du Travail et de la

RYTHME D'INFLATION ANNUEL

Le taux stabilisé en juillet à 1,5%

Le rythme d'inflation annuel en Algérie s'est stabilisé en juillet à 1,5 % soit le même taux d'évolution enregistré en juin dernier, selon les chiffres de l'Office national des statistiques (ONS). Ce rythme d'inflation mesure l'évolution de l'indice des prix d'août 2013 à juillet 2014 par rapport à la période s'étalant entre août 2012 à juillet 2013, indique l'ONS dans sa note sur l'indice des prix à la consommation pour le mois de juillet.

Il confirme la tendance à la désinflation engagée en février 2013 et qui s'est poursuivie en 2014 après une hausse brutale qui a frôlé les 9 % en 2012. En glissement annuel, l'inflation en juillet 2014 a progressé de 3,3 % par rapport au même mois de l'année 2013, selon l'office. L'inflation mensuelle qui détermine la croissance des prix à la consommation entre un mois donné et celui qui le précède a enregistré en juillet une hausse de 0,8 % par rapport à juin. En juillet les prix des biens alimen-

taires ont baissé de -0,8 % par rapport au mois précédent qui s'est caractérisé par une hausse relativement importante de 3,6 %.

"Cette tendance résulte de la baisse des produits agricoles frais de -1,9%", explique l'ONS dans sa note. Mais en glissement annuel, le niveau moyen des prix des biens alimentaires a enregistré en juillet 2014 une progression de 3,9 % comparé à juillet 2013.

Les prix des produits agricoles frais ont

augmenté en glissement annuel de 5,1 % alors que ceux des produits alimentaires industriels ont progressé de 2,7 %. Quant aux prix des produits manufacturés non alimentaires et services, ils s'inscrivaient en hausse de 0,3 % en juillet par rapport à juin 2014. Les services marquent une croissance de 2,1 %, selon la même note. En juillet 2014, les prix de ces mêmes produits ont enregistré une hausse de 1,9 % en glissement annuel comparé à juillet 2013. Ceux des services ont augmenté de

25.000 ENSEIGNANTS REÇUS SUR 400.000

Les dérives des examens décriées

Le ministère de l'Éducation nationale est dans de beaux draps. Les concours d'entrée pour de nouveaux enseignants se seraient réalisés dans des conditions douteuses. La ministre a regretté que les résultats n'aient pas été satisfaisants.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les résultats du concours pour le recrutement d'enseignants des 3 paliers sont en deçà de ce qu'espérait le ministère de tutelle. Sur 400.000 postulants, seuls 25.000 ont été admis alors que les recours ne cessent d'augmenter. Or, il s'avère que les besoins dans le secteur sont énormes avec une moyenne de 40.000 enseignants au niveau national surtout avec l'augmentation vertigineuse des places pédagogiques dont plus de 3 millions d'élèves comme moyenne retenue. Nouria Benghebrat a reconnu les dysfonctionnements dans les modalités du déroulement du concours sachant que ce dernier retient, comme critère, un entretien oral avec le jury composé d'enseignants expérimentés et d'inspecteurs pédagogiques. L'examen écrit ayant été supprimé, les futurs enseignants doivent réussir l'épreuve orale et bénéficier d'un stage pédagogique d'une dizaine de jours pour pouvoir être affectés à leurs postes. Toutefois, les postes créés dans le cadre de la Fonction publique ne suffisent pas et certaines régions du Sud souffrent d'un manque d'enseignants flagrant. Selon certaines sources, ce manque se



traduit dans les branches de la langue française, les maths et les matières technologiques. Cette fois-ci, la rentrée 2014-2015, prévue le 7 septembre, sera plus au moins ponctuée d'un autre déficit d'enseignants particulièrement dans le premier

et le deuxième palier. Pour la ministre, c'est son défi puisqu'elle va gérer sa première rentrée scolaire. Elle a indiqué durant ses sorties médiatiques que « la solution réside dans l'adoption d'un système de bonne gouvernance axé sur beau-

coup de facteurs ». Pour elle, il s'agit de réunir « les conditions socio-professionnelles appropriées et la formation de compétences ». La ministre et son staff vont devoir appliquer sa feuille de route sur laquelle le Premier ministre s'est mis d'accord. En premier lieu, il y a lieu d'évaluer le secteur dans une opération pour faire ressortir les anomalies et les dysfonctionnements. A titre illustratif, la ministre avait indiqué que le secteur éducatif « doit avoir un contenu pédagogique totalement renouvelé ». Le retour à un bilinguisme s'avère aussi une option qui est évoquée dans le système d'enseignement. La ministre défend également une « approche participative avec les syndicats de la corporation et les experts en pédagogie ».

Rappelons que ces objectifs ont été débattus lors des Assises nationales de l'éducation en juillet dernier où il est escompté de « généraliser l'enseignement préscolaire, la révision du système examinateur et le soutien espéré du secteur privé dans la pédagogie. Ces 3 buts seraient enrichis prochainement de recommandations de spécialistes pour être appliqués sur terrain ».

POUR UNE BONNE GOUVERNANCE DE SON SECTEUR

Benghebrat appelle à une gestion "participative"

Une semaine de la rentrée des classes, le secteur de l'Éducation nationale connaît une certaine agitation. D'un côté les syndicalistes qui menacent d'un débrayage et de l'autre côté la première responsable du secteur qui appelle à plus d'implication de la part de tous. Effectivement, la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrat, a appelé samedi à Alger à adopter un système de bonne gouvernance à tous les niveaux de son secteur à travers une gestion "participative" qui vise à améliorer les résultats de tous les paliers d'enseignement dans le cadre d'une charte de déontologie. Les objectifs et intentions visant à améliorer le système éducatif "ne sauraient être réalisés en l'absence d'un système de gestion judicieux", a précisé Mme Benghebrat dans son allocution d'ouverture du séminaire de formation des directeurs de l'éducation en prévision de la rentrée scolaire 2014-2015 prévue le 7 septembre prochain soulignant que la solution réside dans l'adoption d'un système de bonne gouvernance axé autour d'un certain nombre de facteurs. Pour Mme Benghebrat, la bonne gouvernance exige avant tout de réunir les conditions de vie et de travail "appropriées" et de former des enseignants et cadres pour le développement des compétences. Evoquant l'importance de l'approche adoptée par le ministère en vue de pallier les dysfonctionnements enregistrés dans le système éducatif national, la ministre a

fait savoir que la démarche reposait sur trois axes "essentiels" à savoir "l'évaluation pédagogique, la formation et la bonne gouvernance". "La gestion de la réforme du système éducatif exige une approche à même de permettre de corriger les dysfonctionnements enregistrés et d'éviter à l'avenir de gaspiller les efforts". "La nécessité de rendre opérationnelles les mesures visant une amélioration de la gestion du système éducatif, l'application de la loi d'orientation sur l'éducation nationale et des décisions du gouvernement relatives à la réforme ainsi que les résultats de l'évaluation périodique du palier d'enseignement obligatoire, nous ont permis de définir le champ d'intervention, les catégories ciblées et les moyens pour réaliser les objectifs de la réforme". Revenant sur l'enseignement primaire qui constitue, selon elle, "une étape importante qui détermine l'avenir scolaire de chaque élève", la ministre a affirmé que son département "accorde la priorité à l'enseignement primaire". Parce que la formation reste le meilleur moyen pour optimiser la performance de l'enseignant et de ce fait, la qualité de l'enseignement, Mme Benghebrat a mis en évidence la "nécessité de mettre en place un plan de formation en vue de palier les lacunes existantes et améliorer les compétences professionnelles qui auront un effet immédiat sur la qualité de l'enseignement".

Nouria Benghebrat, a également appelé à



la mise au point d'une politique de communication qui favorise la concertation et le dialogue permanents avec les partenaires sociaux. L'amélioration de la gestion au sein de l'établissement éducatif requiert la "généralisation du mode de gestion participative à tous les niveaux en sus de l'adoption d'une politique de communication avec le partenaire social", a indiqué Mme Benghebrat lors du séminaire de formation des directeurs de wilaya de l'éducation en prévision de la rentrée scolaire 2014/2015, soulignant que certains "nouveaux" syndicats "ne possèdent pas la moindre information sur ce qui se passe aux plans de l'éducation et

de l'enseignement en Algérie". Les rencontres tenues avec les syndicats durant le mois d'août courant, ont démontré "le manque d'information" chez certains d'entre eux sur la réalité éducative en Algérie ce qui, a-t-elle dit, "exige de nous l'élaboration et l'application d'une politique de communication dans le secteur qui favorise la concertation et le dialogue permanents avec les partenaires sociaux". Elle a reconnu à cette occasion, l'existence de "problèmes" de communication et de dialogue au sein du secteur de l'éducation imputant cette situation à l'"absence d'une gestion sérieuse et efficiente à tous les niveaux". D'autre part, Mme Benghebrat a affirmé accorder une "importance particulière" à la question de communication et de concertation, estimant que la stabilité du secteur de l'éducation était un "facteur essentiel au succès de tout projet s'inscrivant dans le sillage de la réforme du système éducatif". Elle a précisé à ce propos que les conflits que connaît son secteur étaient "ordinaires et reflètent une dynamique au sein de la société", rappelant en revanche que le problème "réside principalement dans le mode de gestion de ces conflits par les différents acteurs". La ministre de l'Éducation a fait part enfin de la "disposition du secteur à écouter les préoccupations et problèmes que rencontre la famille éducative dans un cadre organisé", appelant les directeurs de wilaya de l'éducation à "renforcer les relations de concertation et de dialogue

CRASH DU VOL "UKRAIN AIR ALLIANCE" À TAM

Les familles des victimes prochainement en Algérie

Les familles des sept victimes du crash de l'avion ukrainien arriveront prochainement en Algérie pour parachever les opérations d'analyse de l'ADN des victimes. Une difficile et douloureuse épreuve pour ces familles pour reconnaître avec des lambeaux de chair un des leurs disparus dans le tragique accident.

PAR SADEK BELHOCINE

Le ministre des Transports, Amar Ghoul, a annoncé samedi soir à Tamanrasset le début de l'opération d'identification des victimes du crash de l'avion cargo ukrainien, survenu dans la nuit de vendredi à samedi près de l'aéroport de Tamanrasset, ajoutant que les recherches se poursuivaient pour trouver les deux boîtes noires. Parallèlement à cette opération, se déroulent aussi, des investigations préliminaires sur les circonstances du crash de l'avion de type "Antonov 12" appartenant à la compagnie aérienne "Ukrain Air Alliance" avec 7 personnes à bord, tous membres de l'équipage ordonnées par la cour de Tamanrasset. Pour l'identification des victimes, le ministre des Transports a précisé que les familles des sept (07) victimes du crash de l'avion ukrainien arriveront prochainement en Algérie pour parachever les opérations d'analyse de l'ADN des victimes prévues au niveau des laboratoires du commandement de la Gendarmerie nationale à l'Institut de Bouchaoui. Trois corps du personnel de bord sont complètement calcinés, tandis que les restes des corps des quatre autres victimes se sont éparpillés sur le lieu du crash, localisé à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de la ville de Tamanrasset, a indiqué le ministre. Il a ajouté qu'un cordon de sécurité avait été établi autour du lieu du crash pour faciliter les opérations de recherche et d'investigation qui se déroulent, en coordination avec l'Armée nationale populaire, le commandement de la Gendarmerie nationale et la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Pour la seconde opération,



recherche et investigations concernant le crash, Amar Ghoul a souligné qu'elles se déroulaient sous la supervision des autorités algériennes, conformément aux normes en vigueur de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), selon lesquelles l'enquête menée en de pareils cas doit être supervisée par le pays où le crash a eu lieu, précisant également que "les opérations de recherche des deux boîtes noires se poursuivent avec la coopération de tous les services et secteurs concernés" pour déterminer les circonstances réelles de cette catastrophe aérienne. Des boîtes noires qui seront sans doute expédiées vers un organisme spécialisé pour la lecture des enregistrements. Le Bureau d'enquêtes et d'analyses, un

organisme public français dont le rôle est de mener les enquêtes techniques pour déterminer les causes d'un accident d'avion est tout indiqué pour ce genre de mission. Les boîtes noires du vol Ouagadougou-Alger qui s'est écrasé le 24 juillet dernier ont pris ce chemin. "L'avion relevant de la compagnie aérienne +Ukraine Air Alliance+, a perdu le contact avec la tour de contrôle de l'aérodrome de Tamanrasset trois minutes après son décollage à partir du dit aéroport, soit à 1h44 mn GMT (2:44mn heure locale)", a dit Amar Ghoul, précisant qu'au moment de la perte de contact, l'avion volait à plus de 300 m de hauteur. L'aéronef de type "Antonov 12" assurait un vol cargo à partir de l'aéroport Prestwick (Glasgow-UK)

vers Malabo (Guinée Equatoriale), avec plusieurs escales techniques, respectivement à Santiago (Espagne) et aux aéroports de Ghardaïa et Tamanrasset. Une autre escale technique était également prévue à Bamako (Mali). Quelques détails sur ce vol qui n'est jamais arrivé à destination. L'aéronef en question qui transportait des équipements pétroliers de 30 tonnes, s'était ravitaillé en 13 tonnes de carburant à l'aéroport de Tamanrasset. L'aéronef, qui transportait des équipements pétroliers, assurait un vol cargo à partir de l'aéroport de Glasgow vers Malabo (Guinée Equatoriale), avec plusieurs escales techniques dont les aéroports de Ghardaïa et Tamanrasset. Il s'est écrasé trois minutes après son décollage de l'aéroport de Tamanrasset soit à 1h44 mn GMT. Des opérations de recherches ont été aussitôt lancées sur le site du crash situé dans une zone montagneuse, près de la localité de Tagrembaït, à 15 km au sud de l'aéroport de Tamanrasset, et à une distance de 25 km du chef lieu de wilaya. Aucun survivant n'a été retrouvé sur les lieux du crash qui sont difficiles d'accès. L'opération d'identification des victimes va prendre du temps. Il faut passer chaque mètre carré au peigne fin pour ramasser, chaque lambeau de chair et des effets personnels des 7 membres de l'équipage. Aucun corps des victimes n'est intègre. Trois corps du personnel de bord sont complètement calcinés, tandis que les restes des corps des quatre autres victimes qui se sont éparpillés sur le lieu du crash requièrent des analyses ADN pour être identifiés. Tout un plateau technique est nécessaire pour déterminer les corps. S. B.

DIALOGUE INTERMALIEN

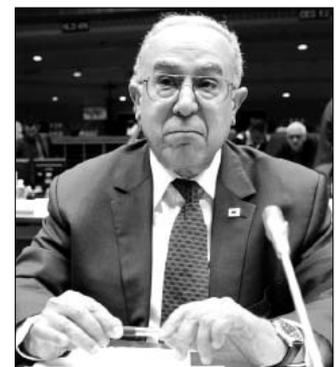
Lamamra rencontre les représentants de l'Onu, de l'UA et de la Cedeao

PAR LAKHDARI BRAHIM

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra a rencontré hier à Alger le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU et chef de la Minusma, Albert Gérard Bert Koenders, le haut représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya et le représentant spécial de la Cédéao au Mali, Aboudou Cheaka. La séance de travail entre le chef de la diplomatie algérienne et les représentants de l'ONU, l'UA et la CEDEAO a concerné la seconde phase du dialogue intermalien, prévue lundi à Alger. de l'Azawad (MNLA), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (dissident). Le dialogue doit reprendre aujourd'hui pour trouver une solution globale et négociée au problème des régions au nord du Mali. La phase ini-

tiale de ce dialogue, qui avait eu lieu du 17 au 24 juillet à Alger, avait été couronnée par la signature par le gouvernement du Mali et six mouvements politico-militaires du nord de ce pays de deux documents comportant "la feuille de route pour les négociations dans le cadre du processus d'Alger" et une "déclaration de cessation des hostilités". L'Algérie, en sa qualité de chef de file de la médiation, a fixé au 1er septembre le lancement de ces négociations dans le cadre du Processus d'Alger, afin de réunir "l'ensemble des conditions susceptibles de favoriser leur tenue dans un climat serein et constructif" et ce à la demande de parties maliennes qui "ont souhaité disposer de temps suffisant pour la consolidation et le parachèvement de leurs consultations et préparations", selon le ministère des Affaires étrangères.

Cette seconde phase qui consiste en un dialogue de "fond" se tiendra "dans le cadre du respect de la souveraineté de l'Etat et du peuple maliens et avec la participation d'acteurs régionaux et continentaux", avait indiqué le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra en recevant à Alger il y a quelques jours son homologue malien, M. Abdoulaye Diop. Ces pourparlers doivent déboucher sur un plan de règlement qui servira de base à l'élaboration d'un accord de paix. Concernant l'étape de la finalisation de l'accord, elle consistera principalement à mettre en forme le plan de règlement et élaborer, dans les formes juridiques convenues, "un accord de paix global et définitif". Outre l'Algérie, l'équipe de médiation comporte les Nations unies, l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE),



la Communauté économique des Etats Kedeiao (EDEAO), l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger et le

CRIMES ISRAËLIENS À L'ENCONTRE DU PEUPLE PALESTINIEN

Des juristes appellent à documenter les faits

Des spécialistes en droit international ont appelé, samedi à Alger, à la nécessité de documenter les crimes commis par l'ennemi sioniste à l'encontre du peuple palestinien à Gaza.

Intervenant au forum du quotidien *El Moudjahid* sur "le Droit international humanitaire et l'agression contre Gaza", le militant des droits de l'Homme, Mustapha Bouchachi, a souligné la nécessité de militer pour "ancrer l'agression israélienne contre Gaza comme crime contre l'humanité dans la mémoire des peuples et de la société civile". Dans le même contexte, il a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des conventions internationales à l'instar des commissions des droits de l'Homme.

De son côté, le spécialiste en droit international humanitaire, Fawzi Oussedik, a insisté sur la nécessité de documenter les crimes israéliens pour qu'ils soient "des preuves juridiques", affirmant qu'Israël a visé des civils en utilisant des armes prohibées.

Concernant, le volet humanitaire, le président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (Forem), le professeur



Mustapha Khiati, a appelé les autorités égyptiennes à ouvrir les points de passage pour permettre l'accès des équipes médicales à Gaza et le transfert des blessés vers des hôpitaux de pays arabes. M. Khiati a indiqué que des contacts étaient en cours avec le Croissant-Rouge algérien pour acheminer les aides humanitaires notamment après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Pour sa part, Israël a décidé de s'approprier 400 hectares de terres situées en Cisjordanie dans le secteur de Bethléem,

en réaction au meurtre de trois jeunes Israéliens en juin dans le territoire occupé, a indiqué l'armée dimanche. Il s'agit d'une décision "sans précédent" par son ampleur depuis les années 80, s'est alarmée l'organisation anticolonisation "La Paix maintenant".

Les autorités ont annoncé le lancement de la procédure déclarant propriété de l'Etat israélien ces 400 hectares proches de la colonie de Gva'ot. Les parties concernées ont 45 jours pour faire appel.

La décision a été prise par "les instances

politiques" après le meurtre, en juin, de trois étudiants israéliens enlevés au bord de la route dans le même secteur, connu des Israéliens sous le nom de Gush Etzion, un groupe de colonies que les Israéliens entendent bien conserver dans toute éventualité de règlement avec les Palestiniens.

La mort des trois jeunes Israéliens a enclenché une nouvelle spirale de violences et, le 8 juillet, le début de l'agression contre la bande de Gaza. Israël a attribué le meurtre des trois étudiants israéliens au Hamas, l'organisation islamiste qui contrôle la bande de Gaza. Le Hamas nie et dit que, si des membres du Hamas sont impliqués, lui-même n'a jamais été informé de leur projet.

La décision d'accaparer ces 400 hectares est une "punition collective infligée aux Israéliens que l'on éloigne encore davantage d'une perspective de paix avec deux Etats pour deux peuples", a dénoncé Hagit Ofra, une responsable de l'association israélienne "La Paix maintenant", qui milite pour la fin du conflit israélo-palestinien. Selon elle, l'appropriation est fondée sur une loi ottomane de 1858 en vertu de laquelle l'Etat peut récupérer des terres non occupées et non cultivées.

Le conseil des colonies de Gush Etzion a, lui, salué dans un communiqué l'annonce faite dimanche comme le prélude à l'expansion de Gva'ot et à la naissance d'une "nouvelle ville". **R. N.**

Mobilis lance le Pack duo LG

Mobilis annonce le lancement de son « pack duo LG », deux Smartphones de marque LG, destinés aux clients prépayés, disponible à travers ses 164 agences commerciales dans les 48 wilayas du pays.

En effet, à partir du samedi 30 août 2014, et pour seulement 9.000 DA, Mobilis propose un pack comprenant deux terminaux : Un Smartphone LG L1, un téléphone LG A270, deux SIM Mobtasim 2G/3G avec un crédit initial de 100 DA et un bonus de 9.000 DA valable vers tous les réseaux en national répartis sur trois mois.

Mobilis rappelle que cette offre permet d'accéder au menu *600# et de bénéficier de ses multiples avantages.

MEURTRE À AÏN TEMOUCHENT

L'auteur d'un fratricide sous mandat de dépôt

Les éléments de la sûreté de daïra d'El Amria (30 km de Aïn Temouchent), ont procédé, en fin de la semaine écoulée, à l'arrestation du nommé B. B. (42 ans) pour le meurtre de son frère B. M. (45 ans), a-t-on indiqué dimanche dans un communiqué de la sûreté de wilaya. Cette affaire remonte au 18 août écoulé, lorsque B. B. s'est présenté à la sûreté de daïra pour annoncer le suicide de son frère B. M., malade mental. L'autopsie pratiquée par le médecin légiste devait préciser que la mort de ce dernier résulte d'un meurtre et non d'un suicide, a-t-on ajouté. L'enquête diligentée, dans ce cadre, par la police a révélé un conflit entre la victime et l'auteur du crime autour de la propriété d'un logement familial, selon la même source. Présenté devant le parquet d'El Amria, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt pour homicide volontaire avec préméditation.

APS

FIÈVRE APHTEUSE

Un premier foyer déclaré à Oran

Un premier foyer de la fièvre aphteuse a été détecté à Oran, a-t-on appris samedi du président de la chambre d'agriculture de la wilaya. Le virus a fait son apparition à Misserghine, une commune située à une dizaine de kilomètres à l'ouest d'Oran affectant 163 bovins, a affirmé Hadj Meftah Brachemi dans une déclaration à la radio locale d'Oran.

Il a ajouté que « toutes les mesures ont été prises pour éviter la propagation de la maladie ». Le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oranie, Mouad Abed, a indiqué que des tests, effectués vendredi, ont confirmé l'existence du virus. Pour sa part, la permanence de l'inspection vétérinaire de la wilaya a déclaré à l'APS qu'elle n'est pas habilitée à donner ce type d'informations.

La wilaya d'Oran a reçu, lundi dernier, une quantité supplémentaire de 6.000 doses de vaccin contre la fièvre aphteuse.

L'objectif étant « d'assurer la vaccination de 90 % du cheptel bovin de la wilaya estimé à 13.000 bovins », avait déclaré mardi dernier le directeur des services agricoles de la wilaya, Benaouda Abdelli, lors d'une rencontre sur la maladie aphteuse au siège la chambre de commerce et de l'Industrie de l'Oranie (CCIO), organisée en coordination avec la direction des services agricoles, la chambre de l'agriculture, la direction régionale du commerce, la sûreté de wilaya et le commandement régional de la Gendarmerie nationale. La fièvre aphteuse a touché, jusqu'il y a une semaine, « 23 wilayas, alors que des cas suspects sont signalés dans la

wilaya de Mostaganem », a indiqué Hassan Boudoukha, directeur général de l'Institut national de médecine vétérinaire (INMV), affirmant que la situation épidémiologique est « stable ».

Selon ce responsable, la dernière wilaya à avoir été touchée par l'épizootie, dimanche dernier, est celle de Tiaret. Il ajoute que les « services vétérinaires sont en train d'isoler les foyers de cette maladie à Mostaganem, en attendant les résultats des analyses ». M. Boudoukha a ajouté dans une déclaration à l'APS que « le programme d'urgence tracé par le ministère de l'Agriculture pour arrêter la propagation de la maladie a été efficace et que ce sont des intermédiaires qui ont introduit des taurillons malades par les frontières est du pays ».

R. N.

Suspicion de contamination du cheptel bovin par le sanglier

Le sanglier est « suspecté de contamination du cheptel bovin touché par la fièvre aphteuse, selon le directeur des services agricoles de la wilaya d'Oran ». Une telle suspicion n'est pas à écarter, a soutenu Benaouda Abdelli, qui a annoncé que des battues de « sangliers seront organisées prochainement au niveau de la forêt de M'sila et la zone de Bouachria sur les hauteurs d'Oran ». D'autre part, le responsable a fait savoir que l'alerte est maximale après que le premier foyer de cette épizootie a été détecté au niveau du douar Bouachria, relevant de la commune de Misserghine. Il a ajouté que « 163 têtes de bovins détenus par trois éleveurs de

cette zone affectées par la fièvre aphteuse ont fait l'objet d'un abattage systématique le 29 août dernier, suivi le lendemain par une opération de désinfection de l'environnement ». En matière de prévention, il a indiqué que la direction des services agricoles a procédé à la vaccination de 12.000 têtes de bovins pour un effectif recensé de 13.000 au niveau de la wilaya d'Oran. « Nous disposons de quoi vacciner 4.000 autres têtes de bovins, voire plus » a-t-il encore déclaré, assurant que l'équipe de vétérinaires mobilisée sera dotée en moyens pour vacciner tout le cheptel au courant de cette semaine.

FORUM DE HAMBOURG SUR LES INVESTISSEMENTS EN ALGÉRIE

L'ancien président de la RFA, Christian Wulff, élu président de l'association EMA

La première journée de ce forum sera consacrée à différentes conférences et présentations de l'économie algérienne et ses perspectives de développement, mais également à l'environnement des affaires et la situation des investissements directs étrangers...

PAR AMAR AOUIMER

Le forum de Hambourg sur la coopération et les investissements en Algérie, prévu les 15 et 16 septembre prochain à la Chambre de commerce et d'industrie, dans cette ville du nord de l'Allemagne, verra la participation de nombreux opérateurs économiques et hommes d'affaires algériens, ainsi que des organisations et associations patronales et institutions en charge du développement durable, tel s l'Agence algérienne de développement des investissements (ANDI) qui présentera le climat des affaires en Algérie et la réglementation en matière de partenariat sur le principe de la règle partage de capitaux 51 % - 49 %.

La première journée de ce forum sera consacrée à différentes conférences et présentations de l'économie algérienne et ses perspectives de développement, mais également à l'environnement des affaires



et la situation des investissements directs étrangers... L'Association euro-méditerranéenne pour la coopération et le partenariat, EMA, basée à Hambourg (Allemagne) annonce que l'ancien président de la République fédérale d'Allemagne, Christian Wulff, a été élu à l'unanimité le nouveau président de l'association EMA à l'Assemblée générale. «Une organisation qui œuvre d'une manière extraordinaire et partenariale pour des projets concrets avec les pays arabes mérite tout soutien », disait Wulff.

Cette institution qui agit dans le sens du renforcement de la coopération de développement économique, ainsi que la coopération arabo-allemande intensifiée et féconde a pour objectif de promouvoir la coopération au développement avec les pays au Nord d'Afrique et le Proche-Orient.

«Une organisation qui œuvre d'une manière extraordinaire et partenariale pour des projets concrets avec les pays arabes mérite tout soutien. Le travail interdisciplinaire de l'EMA est une con-

tribution précieuse pour le développement économique durable dans une région politiquement instable», affirme Christian Wulff.

L'EMA a gagné un ami et expert éminent de la région arabe, selon les observateurs. «Avec Christian Wulff nous souhaitons continuer dans la voie du succès. Comme l'EMA, il se distingue par son engagement personnel pour un dialogue des cultures», explique Dr. Abdelmajid Layadi, secrétaire général de l'EMA. Avec son expérience considérable, au niveau national ainsi que international, il complète idéalement la composition des comités de l'EMA, dont la présidence d'honneur revient à SAR le prince El Hassan Ben Talal de Jordanie. «Ils existent des nombreux points de contact entre l'Allemagne et les pays arabes, que ce soit dans le domaine de l'économie, de la culture ou de la politique. Christian Wulff est reconnu et estimé dans toute la région et nous sommes très contents de le saluer comme nouveau président de l'EMA.», souligne ainsi le Dr. Layadi. Christian Wulff succède à Adelheid Sailer-Schuster, présidente de la Banque fédérale d'Allemagne-Nord, laquelle sera désormais vice-présidente de l'EMA. «Nous remercions Sailer-Schuster bien cordialement pour son engagement et nous nous réjouissons de continuer notre collaboration.», ajoute-t-il.

A. A.

PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET RÉGULARISATION FONCIÈRE

21 titres de concession attribués à Ouargla

PAR RIAD EL HADI

Vingt et un titres de concession établis par le Comité d'assistance à la localisation et à la promotion de l'investissement et de la régularisation foncière (Calpiref) d'Ouargla ont été remis à des promoteurs, lors d'une cérémonie organisée à la maison de la culture Moufidi-Zakaria.

Les investisseurs ont bénéficié des titres de concession pour la concrétisation de leurs projets versés dans divers créneaux

économiques, à travers les différentes communes de la wilaya, a précisé le directeur local du secteur de l'industrie, Abdelaziz Harrouz.

Depuis sa création en 2011, le Calpiref d'Ouargla a enregistré 971 projets approuvés, dont 731 localisés, et 75 permis de construire délivrés aux investisseurs, a-t-il ajouté.

Ces investissements, sont versés dans les différents segments d'activités économiques, notamment les travaux

publics, l'industrie, les services, la production de matériaux de construction, le commerce, le tourisme, l'industrie agroalimentaire, la santé sur une superficie de 1176.98 hectares répartis à travers 20 communes de la wilaya de Ouargla.

Dans le cadre de l'actuel plan quinquennal (2010-2014), la wilaya d'Ouargla a bénéficié d'une enveloppe de 10 milliards DA consacrée à la réalisation et à l'aménagement des zones d'activités industrielles, selon le même responsable.

A cette occasion, le wali d'Ouargla, Ali Bouguerra, a insisté sur l'accompagnement et l'encouragement des investisseurs, notamment les porteurs de projets locaux.

Il a également décidé, en marge de la cérémonie de remise des titres de concession, de mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi pour assurer l'évaluation des projets d'investissement dans la wilaya.

R. E.

COOPÉRATION ALGÉRO-TUNISIENNE

Le ministre tunisien de l'Industrie, de l'Energie et des Mines à Alger

Le ministre tunisien de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, Kamal Benaceur, effectuera du 1^{er} au 3 septembre une visite en Algérie à l'invitation du ministre de l'Energie, Youcef Yousfi, a indiqué hier un communiqué du ministère. Durant sa visite, le ministre tunisien qui conduira une importante délégation de hauts responsables et des directeurs généraux d'entreprises tunisiennes du secteur de l'énergie devra s'entretenir avec M. Yousfi en vue de développer les relations de coopération entre les deux pays dans l'énergie. Dans ce cadre, des rencontres sont également prévues avec des responsables du groupe Sontrach, Sonelgaz et Naftal, précise-t-on de même source.

Par ailleurs, le ministre tunisien sera reçu aussi par MM. Abdesslam Bouchouareb et Amara Benyounes respectivement ministres de l'Industrie et des Mines et du Commerce

La coopération économique entre l'Algérie et la Tunisie

promet de beaux jours. Les politiques tunisiens augurent de « grandes » perspectives économiques entre les deux pays surtout dans le domaine de l'industrie, notamment automobile. Lors de la dernière visite du chef du gouvernement tunisien, il y a quelques mois, à la Société nationale des véhicules industriels (SNVI) de Rouiba en compagnie des ministres du Développement industriel et de la promotion de l'investissement et de l'Energie et des Mines, respectivement Amara Benyounes et Youcef Yousfi, M. Jomaa a précisé que la filière de l'industrie automobile figurait parmi celles où les deux pays pouvaient développer un partenariat, saluant « l'expérience industrielle » de l'Algérie dans ce domaine qui, a-t-il dit, est « complémentaire à la base industrielle tunisienne ».

En Tunisie, l'industrie automobile est développée et contribue, aujourd'hui, à hauteur 5 % au PIB, selon le chef du gouvernement tunisien. Il a, dans ce cadre, appelé à créer un tissu complémentaire entre les deux pays dans ce

domaine, d'autant que l'Algérie a de grands projets dans l'industrie automobile, les véhicules lourds et les groupes électrogènes, évoquant les discussions qui ont lieu entre les deux parties lors de sa visite en Algérie pour renforcer les moyens de coopération « à l'avenir ». Pour sa part, Benyounes a annoncé que la commission mixte algéro-tunisienne se réunirait prochainement, indiquant que les gouvernements des deux pays ont donné instruction pour examiner les moyens d'appuyer le partenariat industriel entre l'Algérie et la Tunisie. La SNVI Rouiba qui a bénéficié d'un plan de développement de 100 milliards de dinars, regroupe trois filiales à savoir la filiale carrosseries industrielles, la filiale fonderie et la filiale véhicules industriels. La société qui est liée par des conventions avec des partenaires étrangers français et allemands pour des projets de construction mécanique s'étend sur une superficie de 260 hectares.

R. E.

EL-OUED

Mise en service d'un établissement d'ophtalmologie

Un établissement hospitalier spécialisé en ophtalmologie a été mis en service mercredi à El-Oued. Cette structure de santé, implantée dans la ville d'El Oued, a été réalisée dans le cadre d'une stratégie élaborée par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (MSPRH), visant l'amélioration des conditions de prise en charge médicale spécialisée destinée aux patients des régions dans le Sud du pays, a précisé le directeur de cet établissement, Laroussi Abaadi. Une enveloppe de l'ordre de 1,64 milliard DA a été réservée à l'étude, la réalisation et l'équipement de cette nouvelle structure d'une capacité de 40 lits, qui dispose notamment d'une unité de radiologie, un laboratoire, un service des urgences médicales, un bloc opératoire et deux autres salles de consultation, a-t-il détaillé. Cet établissement hospitalier a démarré avec un staff médical cubain composé de 50 praticiens dont 12 médecins spécialistes, 28 infirmiers, 7 opticiens, et 3 techniciens chargés de la maintenance. L'encadrement médical assurera entre 300 à 500 consultations médicales/jour, et 30 à 40 opérations/jour, a indiqué M. Laroussi. Pas moins de 121 nouveaux emplois dans différentes catégories seront générés, et qui seront placés conformément au plan de la gestion des ressources humaines, notamment pour la gestion administrative de l'hôpital, a indiqué M. Laroussi.

TIZI-OUZOU, DIRECTION LOCALE DU COMMERCE

1.660 infractions à la législation commerciale depuis juin

Les opérations de contrôle de la qualité et des pratiques commerciales, effectuées par les brigades compétentes à travers la wilaya de Tizi-Ouzou depuis le début du mois de juin dernier, se sont soldées par la constatation de 1.660 infractions à la législation commerciale, a indiqué la direction locale du commerce. Ces infractions, liées notamment au non-respect des normes d'hygiène, défaut de facturation, non détention du registre de commerce, ont donné lieu à l'établissement de 1.622 procès-verbaux et la fermeture de 217 locaux commerciaux, selon un bilan communiqué par le directeur intérimaire du secteur, Benhadji AHCène. Au titre du contrôle des pratiques commerciales, le bilan de la direction fait état du relèvement, durant la même période, de la dissimulation d'un chiffre d'affaires de plus 10,175 millions DA, représentant la valeur de transactions commerciales non facturées. Des opérations de contrôle de la qualité de produits mis en vente ont abouti à la saisie d'une quantité globale de plus de 26 tonnes de diverses marchandises, dont notamment du poulet et de la semoule. Il s'agit de produits anonymes conditionnés dans des emballages sans aucune étiquette devant porter les mentions obligatoires. Par ailleurs, la direction du commerce tient à rassurer les citoyens que la consommation de la viande bovine provenant de l'abattage d'animaux atteints par la fièvre aphteuse "ne présente aucun danger pour la santé des consommateurs".

APS

LAGHOUAT, RENTRÉE SCOLAIRE

Réception de 12 nouvelles structures

Le cycle primaire sera renforcé par l'ouverture de 5 nouveaux groupements scolaires dans les quartiers Al-Mousalaha et Al-Wiam et 3 autres au niveau d'Aflou, Aïn-Madhi et Beïda.

PAR BOUZIANE MEHDI

Le secteur de l'Éducation sera renforcé par douze nouvelles structures pédagogiques à réceptionner dans les différents cycles d'enseignement dans la wilaya de Laghouat, ont annoncé les services du secteur à l'APS, précisant qu'il s'agit de cinq lycées répartis à travers les communes de Laghouat, Tadjmout, Aïn Madhi et un lycée au profit des élèves de la commune de Sidi-Bouزيد, en plus de la mise en exploitation de deux collèges d'enseignement moyen au niveau des localités de Bennacer-Benchohra et Beïda. Selon les mêmes services, le cycle primaire sera renforcé aussi par l'ouverture de cinq nouveaux groupements scolaires réalisés dans les quartiers Al Mousalaha et Al Wiam et trois autres au niveau des communes d'Aflou, Aïn-Madhi et Beïda. Dans le souci d'assurer de meilleures conditions pour la scolarisation des élèves issus des régions enclavées, trois nouveaux internats seront également mis en exploitation au



niveau des collèges de Aïn-Sidi-Ali, Gueltat-Sidi Saad et Aflou, au profit des élèves issus des régions enclavées, ont indiqué les services de l'Éducation à l'APS, ajoutant en ce qui concerne l'encadrement pédagogique, 290 nouveaux enseignants ont été recrutés par le secteur de l'éducation en prévision de la prochaine saison scolaire, dont 59 pour le palier secondaire, moyen (60), primaire

(171 enseignants), a-t-on signalé. Ces nouveaux recrues bénéficient actuellement d'un cycle de formation pédagogique, et dans le domaine de l'informatique, organisé dans la Bejaïa. La wilaya de Laghouat dispose d'un total de 339 établissements scolaires, dont 225 écoles primaires, 79 collèges d'enseignement moyen et 35 lycées.

B. M.

JIJEL, ZONES ENCLAVÉES ET ÉCOLES PRIMAIRES

Vers la généralisation des TIC

Un ambitieux programme est lancé à Jijel pour la généralisation et le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones enclavées et écoles primaires de la wilaya, a-t-on appris, mardi, auprès du directeur opérationnel des Télécommunications de Jijel. Parmi les priorités, figure la généralisation des TIC dans les localités enclavées et écoles primaires, a déclaré, Messaoud Bouskïa, lors d'une conférence de presse qu'il a animée au siège de la DOT. Ces chantiers concernent le raccordement d'une vingtaine de localités de plus de 1.000 habitants, retenues pour l'échéance 2013-2014. Jusqu'à fin juin dernier, sept d'entre elles ont été raccordées à la fibre optique. Parmi les localités bénéficiaires des bienfaits des TIC, dont le raccordement est en cours, on citera, entre autres, celles de Selma, Ghebal, Beni-Yahmed, Bordj-Ali, Bouzermane, Abellout, Boulblatane, a-t-

on indiqué, précisant que trente et une autres agglomérations et cités d'habitations, sont programmées pour 2015. Outre l'université de Jijel, avec ses deux pôles, raccordées à 100 % au réseau Internet, les services de télécoms axent leur effort pour faire bénéficier gratuitement l'ensemble des écoles primaires de la région, qui sont au nombre de 379 établissements. Les mêmes efforts sont également déployés en direction des établissements d'enseignement moyen pour disposer des bienfaits des TIC. Pour améliorer le service public, l'administration locale des Télécoms procède au rattachement de dix-sept antennes communales en fibre optique, dont six au chef-lieu de wilaya, à Taher, El Milia et El Ancer, a affirmé M. Bouskïa. S'agissant du réseau d'accès, il a été enregistré 55 nouveaux MSAN, installés en 2014, ce qui représente 23.618 accès. Ceci porte le parc d'équipement téléphonique à 49.34 lignes dont 23.618 lignes de nouvelle

génération MSAN. Les effectifs actuels font état de 42.706 clients au service téléphonique et 20.275 au service Internet. Le vol de câble a enregistré un préjudice de 10.216.614,66 dinars durant les trois dernières années (2011- 2013) et jusqu'à juin dernier. En matière de réseaux de transport, la wilaya de Jijel a accompli un important pas dans le domaine de la fibre optique terrestre qui compte, actuellement un linéaire de 495,86 km, en plus de 437,60 km de faisceaux hertziens numériques. La direction de wilaya des télécoms a relevé un total de 9.129 dérangements, soit 21,25 % du parc des lignes dont 32,24 % relevés en 24 heures, 51,47 % en 48 heures et 78,06 % dans un délai de sept jours. Ces désagréments, assure-t-on de même source, sont causés par les vols de câbles, les travaux et la vétusté du réseau et basculement sur les nouveaux équipements MSAN, achevés à 100 %.

APS

RELIZANE, SERVICES DES DOMANES

Remise de 5.217 actes de concession agricole

Les services des Domaines ont établi et remis 5.217 actes de concession des terres agricoles dans la wilaya de Relizane, dans le cadre de la conversion du droit de jouissance en droit de concession, a indiqué le directeur de l'Office national des terres agricoles. Ce nombre d'actes remis représentent 92 % des 5.999 dossiers déposés auprès de

l'ONTA, a indiqué Benaouda Dellali, signalant que 5.999 exploitants de terres agricoles ont signé les cahiers de charge relatifs à la conversion du droit de jouissance en droit de concession des terres agricoles qui concerne 6.658 fellahs de la région activant dans des exploitations totalisant une superficie de près de 73.000 hectares. Cette opération,

inscrite dans le cadre de la loi 10/03 portant sur la conversion du droit de jouissance en droit de concession des terres agricoles, ouvre des opportunités d'investissement et de partenariat dans le secteur de l'agriculture et permet une meilleure exploitation des terres, a-t-il indiqué.

APS

CONSTANTINE, FIÈVRE APHTEUSE

24 éleveurs concernés par l'indemnisation



24 éleveurs, dont le cheptel bovin a été touché par la fièvre aphteuse, sont concernés par l'indemnisation dans la wilaya de Constantine.

PAR BOUZIANE MEHDI

Le dépôt des dossiers relatifs aux indemnisations se fera aux niveaux des services de la Banque de l'agriculture et du développement rural, a indiqué à l'APS Yassine Ghediri, soulignant que 181 têtes bovines feront l'objet d'indemnisation. Après la confirmation de la contamination des bêtes par le virus de la fièvre aphteuse par les services compétents et l'abattage des bovins, les éleveurs seront indemnisés à hauteur de 80% du prix réel de leurs bêtes sur le marché, con-

formément aux instructions de la tutelle, a rappelé M. Ghediri à l'APS. Pour finaliser l'opération, plusieurs pièces justificatives et réglementaires sont requises, a souligné le même responsable, citant la déclaration officielle de la détection de la maladie établie par le vétérinaire, le certificat d'ordre d'abattage sanitaire délivré par l'inspection vétérinaire et les procès-verbaux de destruction de la bête et de désinfection de l'exploitation agricole. A ce propos, il a ajouté qu'une commission pluridisciplinaire est chargée de vérifier la procédure d'indemnisation avant la remise des titres de paiement sont accordés par la banque, affirmant la "maîtrise" de l'épidémiologie de la fièvre aphteuse dans la wilaya de Constantine.

Aucun nouveau foyer de cette maladie n'a été détecté depuis une semaine", faisant part de l'apport de la mobilisation des vétérinaires des services agricoles dans la

limitation de l'épidémie, a précisé le Directeur des services agricoles à l'APS. Cette année, deux campagnes de vaccination avaient été menées dans la wilaya de Constantine touchant, dans une première phase, 29 000 têtes bovines. Une autre campagne a été lancée dernièrement, juste après la déclaration de cas de fièvre aphteuse et a concerné jusque-là 10.000 têtes bovines, essentiellement celles introduites récemment par le cheptel de la wilaya, a souligné le même responsable à l'APS. Depuis la détection du premier foyer de fièvre aphteuse à Constantine, 180 bovins ont fait l'objet d'abattage sanitaire dans les communes d'El Khroub, de Hamma Bouziane et de Constantine et d'Ain Abid notamment, a ajouté M. Ghediri. Actuellement, la wilaya de Constantine compte 51.000 têtes bovines dont 29.000 vaches laitières.

B. M.

ANNABA, COMMUNE DE SERAÏDI

Oued-Boukrat, un havre de paix

De toutes les plages de la coquette Annaba, Oued-Boukrat, dans la commune montagneuse de Seraïdi, est indubitablement le lieu le mieux indiqué pour savourer des moments agréables durant l'été au cœur d'un site naturel densément boisé, niché sur le massif de l'Edough qui nargue fièrement la mer Méditerranée. S'offrant aux vacanciers sur 1.008 mètres linéaires de sable doré, la plage respire l'air pur des vastes forêts d'alentours de chêne-liège, de chêne zen et de multiples vergers qui inspirent la quiétude loin de la pollution sonore des villes. De toutes les appellations de cette plage Oued-Boukrat, Plage de Seraïdi, celle de Djeneb-El-Bey reste la plus usitée par les anciens d'Annaba et les populations montagnaises localement désignées par les Djebalia. Selon la tradition populaire, durant la période ottomane, cette plage était la plus appréciée de l'Est algérien par le Bey de Constantine qui venait y passer chaque année ses vacances. Pour atteindre cette plage, qui reste une destination privilégiée des touristes nationaux et étrangers, le visiteur peut y accéder par deux routes passant toutes

deux en plein cœur des forêts touffues de l'Edough des arbres desquels se dégagent le chant agréable des chardonnerets. Le long de ces routes, des jeunes proposent aux automobilistes des légumes et surtout divers fruits, notamment des figues, des pommes et des figues de Barbarie fraîchement cueillis. Entre 300 et 400 véhicules empruntent quotidiennement ces routes pour rejoindre la plage d'Oued-Boukrat. Un chiffre qui se multiplie par deux durant les week-ends, selon les statistiques de la Protection civile. Des parkings gardés sont mis à la disposition des vacanciers qui sont en moyenne près de 3.000 personnes à venir s'y baigner par jour dans les eaux limpides et propres de cette plage dont la profondeur de certaines de ses parties d'à peine un mètre est idéale pour les enfants. Pour les jeunes, Seraïdi est synonyme d'aventures de pêche, de découverte et de plongée près des récifs dont le plus célèbre est celui appelé les Deux-Frères à l'est de Seraïdi. Des embarcations autorisées proposent depuis quelque temps des virées vers ces récifs également célèbres pour leurs multiples sources d'eau à l'exemple des sites d'Oued-Samhoune et Aïn-Barbar.

Sur la plage sablonneuse, gardée durant toute la saison estivale, soit du 1^{er} juin à fin septembre, 28 jeunes exploitants autorisés par la commune proposent tables et parasols aux vacanciers à des prix allant de 300 à 500 DA au côté de cinq fastfoods offrant plats légers et boissons.

Dès le début de soirées, la musique de tous genres retentit des quatre coins de la plage créant une ambiance joyeuse, appréciée par les jeunes et les moins jeunes, à l'instar de Mme Hanifa qui assure venir en compagnie de ses petits-fils pour jouir de la fraîcheur nocturne et de la gaieté du lieu.

Des actions d'aménagement urgentes doivent être menées sur la zone d'expansion touristique, retenue sur 1.375 hectares à Seraïdi, pour éviter une urbanisation sauvage incontrôlée, assurent les élus de cette commune. Ces édiles préconisent également l'exécution rapide du projet touristique dont l'étude a été terminée et portant sur la construction en bois de structures d'hébergement et de services, l'ouverture de pistes et l'aménagement de parkings et aires de jeux dans le respect des milieux naturels du

OUARGLA, AÉROPORT DE AÏN-EL-BEÏDA

Programmation de 9 vols pour le Hadj 2014

Neuf (9) vols sont programmés par la compagnie Air Algérie depuis l'aéroport de Ain El-Beïda (Ouargla), pour le transport des hadjis de la région sud-est du pays, vers les Lieux Saints de l'Islam, en Arabie saoudite, a appris l'APS mardi auprès de la direction régionale d'Air Algérie. Un nombre global estimé à 2.250 pèlerins des wilayas de Ouargla, El-Oued, Illizi, Tamanrasset, et Ghardaïa, seront transportés par Air Algérie à destination des Lieux Saints, à raison de 250 passagers par vol, selon la même source. Les vols de départ des pèlerins seront effectués durant la période allant du 9 au 18 septembre prochain, par des appareils Boeing 767, dont 8 vols sont prévus à destination de Médine et un autre vers Jeddah, tandis que les vols retour seront effectués entre les 11 et 20 octobre prochain, a-t-on ajouté de même source. Dans le cadre de cette saison du hadj, 3 agences touristiques agréées, ont été retenues pour la prise en charge et l'accompagnement des hadjis a-t-on signalé. Des rencontres de sensibilisation et d'orientation sur les modalités (théoriques et pratiques) d'accomplissement des rites de ce cinquième pilier de l'Islam ont été initiées par les directions des affaires religieuses et des wakfs, à travers les mosquées de la région du sud-est du pays au profit des hadjis. Tous les moyens requis sont réunis, en collaboration avec les divers secteurs, pour aider les futurs pèlerins à accomplir leur devoir dans de bonnes conditions et à assurer la réussite de la saison du Hadj 2014.

SAIDA

Agrément de 14 nouvelles auto-écoles

Quatorze (14) nouvelles auto-écoles ont été agréées dans la wilaya de Saïda depuis le début de l'année en cours, a-t-on appris dimanche auprès de la direction locale des transports. La commission de wilaya chargée de l'agrément des auto-écoles a étudié tous les dossiers en sa possession pour donner le feu vert à 14 postulants ayant exprimé le désir d'ouvrir des écoles de conduite, a indiqué le responsable du secteur, Mahyaoui Cheikh. Dix auto-écoles ont déjà commencé leurs activités alors que les gérants des quatre autres doivent compléter les procédures administratives relatives à l'assurance véhicule et au registre de commerce, avant de commencer à exercer cette activité, en septembre prochain. Ces nouvelles structures permettront la création de 28 postes de travail. Ainsi, la commune de Sidi-Ahmed a vu, cette année, l'ouverture de sa première école de conduite, alors que la commune de Saïda voit l'ouverture de 12 nouvelles structures de conduite et enfin la commune de Hasasna disposera d'une autre auto-école. Le même responsable a expliqué que l'ouverture de ces nouvelles écoles d'apprentissage de conduite obéit au décret n°12/2010 qui définit les conditions d'organisation des écoles d'apprentissage de conduite et au principe du rapprochement des différents services du citoyen, à l'encouragement des investisseurs dans ce créneau et enfin la création d'emplois. La wilaya de Saïda compte, au total, 46 auto-écoles.

APS

LESOTHO, COUP D'ETAT MILITAIRE

Le Premier ministre en Afrique du Sud

Le Premier ministre du Lesotho est en fuite. Il dit avoir échappé à un coup d'Etat de l'armée qui se serait déployée au petit matin dans la capitale de ce petit royaume montagneux enclavé dans l'Afrique du Sud.

" J'ai été évincé non par le peuple mais par les forces armées et c'est illégal, a déclaré Thomas Thabane à la BBC. Je suis arrivé en Afrique du Sud ce matin et je ne repartirai que lorsque ma vie ne sera plus en danger".

Les motifs de cette destitution restaient confus samedi en début d'après-midi, de même que l'identité des instigateurs du coup d'Etat dans un pays qui était gouverné depuis deux ans par une fragile coalition et dont l'histoire est jalonnée de troubles.

Dans la capitale, Maseru, l'armée avait regagné ses quartiers à la mi-journée, après avoir investi pendant plusieurs heures des points stratégiques. "Ils ont quitté le QG de la police et sont rentrés dans leur caserne. Ils ont saisi tous les véhicules de police", a déclaré le ministre des Sports Thesele Maseribane, "ils ont aussi quitté la résidence du Premier ministre". "Le Premier ministre et moi-même, et tous les ministres, nous sommes sains et saufs", a poursuivi



Thesele Maseribane, également chef de l'un des partis de la coalition qui gouvernait le pays depuis les élections de 2012. Il s'exprimait par téléphone et n'a pas dit où il se trouvait. Il avait auparavant déclaré avoir réussi à fuir après avoir été prévenu de l'imminence d'un coup d'Etat.

Pretoria n'avait toujours fait aucun commentaire à 13h00 (11h00 GMT) mais le ministère des Affaires étrangères a annoncé une conférence de presse à 15h00 (13h00 GMT). Formé en grande partie de hauts plateaux, le Lesotho est un pays très pauvre de deux millions d'habitants, membre du Commonwealth, qui fournit à son grand voisin sud-africain de l'eau et de l'électricité produite dans ses montagnes. Maseru a été réveillé

samedi matin par des échanges de coups de feu, alors que l'armée prenait le contrôle du quartier général de la police. Aucune victime n'a cependant été signalée.

Violence politique récurrente

Thesele Maseribane a accusé le vice-Premier ministre Mothetjoa Metsing, chef du Congrès du Lesotho pour la Démocratie (LCD) d'être impliqué dans l'opération. "Nous avons des renseignements qui disent qu'il en fait partie", a-t-il dit. Le royaume du Lesotho est gouverné par une coalition depuis deux ans mais l'alliance des partis au pouvoir s'était montrée fragile. "Depuis les dernières élections, la coalition avait du mal à

travailler et le Premier ministre était critiqué pour son autoritarisme", a commenté une source diplomatique occidentale. Le LCD avait d'ailleurs publiquement annoncé son intention de chercher d'autres alliances pour écarter Thomas Thabane. En réponse, le Premier ministre, soucieux d'éviter une motion de censure, avait suspendu le parlement en début d'année, avec l'aval du roi Lesie III, un monarque constitutionnel qui dispose de très peu de pouvoir. En juin, face à la menace d'une crise majeure et d'un coup d'Etat militaire, une médiation avait été organisée par les Eglises chrétiennes du pays, qui avait permis de remettre le gouvernement sur les rails, malgré les tensions. La violence est récurrente dans l'histoire politique récente du pays qui a obtenu son indépendance du Royaume-Uni en 1966. En 1986, le régime ségrégationniste sud-africain y avait soutenu un coup d'Etat pour éviter que le pays ne devienne une base des militants anti-apartheid, notamment de l'ANC, le parti de Nelson Mandela considéré comme terroriste.

R. I/agence

EGYPTE, PROCÈS DU CHEF DES FRÈRES MUSULMAN

Mustapha Badie de nouveau condamné à la perpétuité

La justice égyptienne a condamné samedi 30 août Mohamed Badie, guide suprême des Frères musulmans, et sept autres personnes à la réclusion à perpétuité pour avoir incité aux violences lors de manifestations survenues l'an dernier, a indiqué une

source judiciaire au Caire. Mohamed Badie a déjà été condamné à mort et à une autre peine de prison à vie dans d'autres affaires, dans le cadre de la répression menée par les autorités du Caire contre la confrérie. Il était accusé d'être responsable de la mort d'au

moins neuf personnes et d'avoir incité aux violences au cours desquelles 21 autres personnes ont été blessées dans des affrontements près d'une mosquée de Gizeh en 2013. Le chef des forces armées de l'époque, Abdelfattah Al-Sissi, a renversé en juillet 2013 le

président Mohamed Morsi, membre des Frères musulmans, à la suite de grandes manifestations contre son pouvoir. Les autorités égyptiennes ont placé en détention depuis un an plusieurs milliers de membres et partisans des Frères musulmans, qu'elles

accusent d'avoir choisi la voie de l'action violente, ce que réfute la confrérie. Les violences de l'été 2013, consécutives à la destitution de Mohamed Morsi, ont fait des centaines de morts dans les rangs des manifestants.

R. I/agence

UKRAINE

L'UE appelle la Russie à stopper son "agression"

La chef de la diplomatie européenne, Catherine Ashton, a appelé la Russie à stopper sa "récente agression" contre l'Ukraine, à l'issue samedi d'une réunion informelle des ministres des Affaires Etrangères à Milan. "Tous les ministres ont exprimé leur profonde inquiétude au sujet de la récente agression par des troupes régulières russes" contre l'Ukraine, a dit Mme Ashton, avant de rallier Bruxelles pour y participer à un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement centré sur la réponse à apporter à l'escalade de la crise ukrainienne. Elle a souligné qu'il reviendrait aux 28 dirigeants de

décider des mesures requises. L'UE a fortement durci ses sanctions contre Moscou fin juillet en adoptant pour la première fois des mesures destinées à frapper au cœur l'économie russe. "Nous exhortons la Russie à mettre fin aux hostilités et aux flux d'armes et de personnel dans la zone de conflit, et à retirer ses forces d'Ukraine", a ajouté Mme Ashton. Les ministres "ont été très clairs sur le fait qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Il faut une solution durable qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine", a ajouté Mme Ashton.

APS

NUCLÉAIRE

Les nouvelles sanctions américaines renforcent la méfiance de l'Iran

Les nouvelles sanctions américaines contre l'Iran renforcent la méfiance de l'Iran, a déclaré samedi le président iranien Hassan Rohani lors d'une conférence de presse diffusée en direct par la télévision d'Etat. Vendredi, les Etats-Unis ont imposé de nouvelles sanctions contre plus de 25 entités et entreprises ainsi que des individus accusés de favoriser le programme nucléaire controversé de Téhéran et de soutenir le "terrorisme". M. Rohani a cependant affirmé que l'Iran poursuivrait les négociations nucléaires, qu'il a qualifiées de "compliquées",

avec le groupe 5+1 (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie, Chine et Allemagne), faisant état de "trois ou quatre questions difficiles". Ces négociations doivent reprendre la semaine prochaine avec une rencontre entre le ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, et la chef de la diplomatie européenne Catherine Ashton et se poursuivre en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York en septembre.

Agence

LOI DE FINANCES 2015

Accroissement de la dépense publique et tensions budgétaires

Selon le communiqué du Conseil des ministres en date du 26 août 2014, la loi de finances pour 2015 prévoit l'encouragement de l'investissement, la promotion de la production nationale et la simplification des procédures fiscales.

Page 12



LOI DE FINANCES 2015

Accroissement de la dépense publique et tensions budgétaires

Selon le communiqué du Conseil des ministres en date du 26 août 2014, la loi de finances pour 2015 prévoit l'encouragement de l'investissement, la promotion de la production nationale et la simplification des procédures fiscales.

PAR ABDERRAHMANE MEBTOUL

1 - Je m'en tiendrai dans cette brève contribution aux équilibres macro-économiques déterminants pour une croissance durable à terme. Le budget de fonctionnement est évalué à 4.969 milliards DA, englobant notamment l'ouverture de près de 48.000 postes budgétaires au profit de plusieurs secteurs 2014 soit une hausse de 5,4 par rapport à 2014 %. Le budget d'équipement s'élèvera à 3908 milliards DA, en hausse de près de 43 % par rapport à 2014, englobant notamment le financement d'un "programme en cours" de plus de 1.600 milliards DA, et l'inscription d'un "programme neuf" de plus de 1100 milliards DA, pour les secteurs de l'habitat, de la santé, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'hydraulique, de l'énergie, et de la formation professionnelle, en plus de 700 milliards DA sont prévus pour l'action économique de l'Etat. Cet accroissement du budget d'équipement est un signe positif sous réserve de ventiler cette rubrique pour voir si les segments créateurs de valeur ajoutée durable en sont les bénéficiaires. Les travaux d'infrastructure qui ont mobilisé les 70 % de la dépense publique entre 2000/2013, ne sont qu'un moyen, c'est l'entreprise qui crée la richesse permanente. Sur la base d'un cours de 37 dollars le baril, les recettes budgétaires sont estimées à 4684 milliards DA et les dépenses budgétaires à 8.784 milliards DA donnant un déficit budgétaire de 4.100 milliards de dinars, soit 51,90 milliards de dollars au cours de 79 dinars un dollar, qui sera alimenté par le fonds de régulation des recettes. Selon le ministère des Finances (DGT) le fonds de régulation des recettes a évolué ainsi de 1101 à 2013. En 2011 il était évalué à 4.842 milliards de dinars ; en 2012 à 5.381 milliards de dinars et en 2013 à 5.633 milliards de dinars. Lors de la loi prévisionnelle de finances 2014 le FRR devait atteindre 7.226,4 milliards de dinars, soit 39,7 % du PIB permettant d'alimenter trois ans d'importation. Or, selon le rapport récent de la banque d'Algérie, il ressort qu'en dépit de réserves de changes en augmentation de près d'un milliard de dollars (194,961 milliards de dollars à fin mars contre 194,012 milliards à fin décembre 2013), le niveau du Fonds de régulation des recettes FRR a chuté de 5.238,80 milliards de dinars à fin décembre 2013 à 4.773,51 milliards de dinars à fin mars 2014.

2 - Lors du Conseil des ministres du 27 août 2014, il a été décidé que le gouvernement devra finaliser le projet de programme quinquennal d'investissements publics 2015 à 2019, dont l'esquisse financière a été arrêtée à hauteur de 21.000 milliards DA, pour le présenter au Conseil des ministres avant la fin de l'année, soit au cours de 79 dinars un dollar 265,82 milliards de dollars.

Rappelons que le pré-programme 2001/2003 était de 7 milliards de dollars et le programme de la relance économique 2004/2009 selon les rapports de différents conseils de gouvernement repris par l'APS, de 55 milliards de dollars fin 2004, à 100 milliards fin 2005 (le justificatif étant les enveloppes additionnelles pour les Hauts-Plateaux et le Sud), 140 milliards de dollars fin 2006 et aurait été clôturé selon les déclarations officielles à 200 milliards de dollars. Quant au programme 2009/2014 il a été estimé en conseil des ministres à 286 milliards de dinars dont 43 % étaient des reliquats des projets non terminés entre 2004/2009 avec des surcoûts allant de 25 à 30% du fait de la non maturation des projets et d'une non maîtrise de la gestion pour ne pas parler de corruption. Ces retards qui s'accumulent dans la réalisation des projets est confirmé par le communiqué du conseil des ministres où il est précisé les crédits d'équipement de 2015 « serviront à financer le programme d'équipement en cours d'un montant de 1.600 mds DA ainsi qu'un nouveau programme de 1.100 mds DA destiné aux secteurs de l'Habitat, de la Santé, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Hydraulique, de l'Énergie et de la Formation professionnelle ».

3 - Pour la loi de finances 2015, il est prévu un taux de croissance de 3 % (4,2 % hors hydrocarbures), en baisse par rapport aux lois de finances 2012/2014. Or, avec une dépense publique de 630 milliards de dollars entre 2000/2013 (équipement et fonctionnement), le taux de croissance aurait dû dépasser en moyenne annuelle les 8,9 %, taux indispensable pour une croissance durable et réduire les tensions sociales à l'avenir. L'Algérie peut-elle continuer à fonctionner sur la base d'un cours de 110/120 dollars au risque d'épuiser totalement le Fonds de régulation des recettes et les réserves de change d'environ 195 milliards de dollars dont 83/86 % sont placées en bons de trésor américains, en obligation européennes et une fraction dans des banques cotées dites AAA ? Se pose la question stratégique en cas de baisse des recettes d'hydrocarbures, quelle sera la valeur des exportations en devises sachant que Sonatrach qui a engrangé 700 milliards de dollars en devises entre 2000/2013 et a permis 500 milliards d'importations en devises durant la même période : or, Sonatrach a exporté environ 63 milliards de dollars en 2013, 10 milliards de dollars de moins qu'en 2011 et dont la part du marché de gaz en



Europe est passé de 13/14 % en 2010 à 9 % en 2013 avec une chute de 50 % du marché américain du fait de la révolution du gaz de schiste. Les sorties en devises en 2013 ont été de 55 milliards de dollars de biens, 12 milliards de dollars de services et entre 5/7 milliards de transferts légaux de capitaux soit entre 72/74 milliards de dollars. Il semble que cette tendance se poursuit entre 2014/2015 accroissant les tensions budgétaires au risque d'éponger le fonds de régulation des recettes et une grande fraction des réserves de change horizon 2020.

4 - Il est prévu l'abrogation de l'article 87-bis de la loi numéro 90-11 du 21 avril 1990, relative aux relations de travail qui aura une lourde répercussion sur le Trésor public. Le gouvernement avait déjà évalué l'impact en 2006 à 500 milliards de dinars pour la Fonction publique et 44 milliards de dinars pour les entreprises publiques. Entre temps en 2012 ont eu des augmentations de salaires, ce qui a permis de relever le plafond de ceux qui percevaient moins de 20.000 dinars par mois. Mais également entre temps nous avons eu une augmentation des fonctionnaires qui dépassent 2,1 millions en 2014 et ajouté aux emplois temporaires dont la majorité perçoit moins de 20.000 dinars. Au total nous avons plus de 3 millions de fonctionnaires permanents et non permanents. Par ailleurs, l'abrogation de cet article n'est pas une solution étant d'encourager l'entreprise publique, privée locale ou internationale à valeur ajoutée et son fondement le savoir.

5 - Le projet de budget 2015 prévoit un taux d'inflation à hauteur de 3 %, ce taux étant compressé artificiellement par les subventions sans lesquelles il approcherait les 10%. Aussi, un débat national sur les subventions

généralisées, non ciblées, (25 milliards de dollars en 2013) devient urgent. Il y a lieu de prévoir leur budgétisation par le parlement avec une affectation précise et datée par une chambre de compensation aux secteurs inducteurs et les catégories les plus vulnérables afin d'éviter le gaspillage et les fuites hors des frontières. Concernant la promotion de la production nationale, le projet de loi de finances 2015, prévoit une exonération en matière d'IBS ou d'IRG et de

la TAP pour une durée de 5 ans, une bonification à 3 % des taux d'intérêts applicables aux prêts bancaires notamment pour les investissements dans les Hauts-Plateaux et le Sud et pour les jeunes ayant bénéficié de crédit Ansej ne payeront pas d'impôts ni taxes pendant les cinq prochaines années. Mais le gouverneur de la Banque d'Algérie a annoncé, le 17 août 2014 que le retour au crédit à la consommation, qui avait été suspendu en 2009, sera accompagné par l'entrée

en service de la centrale des risques prévue dès le deuxième semestre de 2015. Existe-t-il un lien dialectique entre la logique rentière et la sphère informelle à dominance marchande - contrôlant 40 % de la masse monétaire en circulation et 65 % des segments des produits de première nécessité ? Les exportations d'hydrocarbures représentant 98 % permettant d'assurer l'importation de 70 % des besoins des ménages et des entreprises qu'elles soient publiques ou privées dont le taux d'intégration ne dépasse pas 15 %, (le secteur industriel représentant moins de 5 % du produit intérieur brut), cette mesure ne risque-t-elle pas de gonfler davantage les importations de biens finis et de décourager la production locale ?

En résumé, l'objectif stratégique pour l'Algérie est d'engager des réformes micro-économiques et institutionnelles indispensables, devant réhabiliter l'entreprise créatrice de richesses et son fondement le savoir pour s'adapter tant à la mondialisation de l'économie dont l'espace euro-méditerranéen est son espace naturel qu'aux mutations internes impliquant l'instauration de l'économie de marché concurrentielle à finalité sociale, qui est inséparable de l'Etat de droit, de la démocratie sociale et politique. Car, le cadre macro-économique relativement stabilisé grâce à la rente des hydrocarbures est éphémère, sans de profondes réformes structurelles. L'entrave principale au développement et d'une bonne gouvernance en Algérie, provient de l'entropie.

Le défi majeur, est de réfléchir aux voies et moyens nécessaires pour contrôler et réduire

cette entropie à un niveau acceptable afin de dynamiser le tissu productif comme j'aurai l'occasion de le démonter le 18 octobre 2014 au cours d'une conférence à l'Assemblée nationale française à l'invitation du président de l'association France-Algérie le professeur Jean-Pierre Chevenement (1).

* professeur des universités, expert international en management stratégique. (1) Une importante rencontre internationale, sera organisée à Paris le 18 octobre 2014 par l'association France-Algérie qui préside le professeur Jean-Pierre Chevenement ancien ministre français, sénateur, ami de l'Algérie sur les échanges industriels algéro-français à l'Assemblée nationale française. Cette rencontre verra la présence de personnalités politiques, de diplomates, d'experts internationaux et d'opérateurs des deux pays, de la presse internationale. A ce titre le docteur A. Meboul sera l'invité d'honneur de J.-P. Chevenement et du secrétaire général de l'association France-Algérie, Jean-Yves Autexier, en tant qu'expert international. Il interviendra sur le thème « Dans le cadre d'un co-partenariat et des co-localisations, quelles filières industrielles promouvoir entre l'Algérie et la France au sein des valeurs internationales ».

ABROGATION DE L'ARTICLE 87 BIS

Sa suppression coûtera près de dix milliards de dollars annuellement

Avec la rentrée sociale, et la prévisible agitation sociale qui l'accompagne, la suppression de l'article 87 bis refait surface. L'économiste Abderrahmane Meboul met cependant en garde contre une telle décision, qui aura un impact de 911 milliards de dollars par an, en plus des effets indirects, comme les licenciements, l'inflation et la hausse des prix. Dans une étude transmise à Maghreb Emergent, Abderrahmane Meboul rappelle que selon les données officielles de l'ONS, la population active fin 2013, au sens du BIT, est de 11,716 millions pour une population d'environ 38,5 millions. Au sein de la structure de l'emploi, le BTPH représente 16,5 %, l'industrie 12,6 %, l'agriculture 9,5 % et le commerce 61,4 %, avec une dominance du secteur privé, qui représente 58,9 % de l'emploi total. Le nombre de salariés est évalué à 7.393.000, dont 3.508.000 non permanents. Le salariat est la forme dominante, et touche 65,3 % des personnes en activité, minimisant le poids de la sphère informelle qui représente 50 % de la superficie économique. Si l'on prend un taux de change unique 79 dinars un dollar pour toute la période 2000/2013, la masse salariale aura, à prix constants, évolué entre 2000/2013, passant de 11,55 milliards de dollars en 2000, à 17,72 milliards de dollars en 2005 (avant le lancement du programme de la relance économique), 30,64 en 2009, 36,79 en 2010, 50,00 en 2011, 55,94 et 57,14 milliards de dollars fin 2013, pour

s'élever en 2013 à 4343, 436 milliards de dinars, selon l'ONS. La masse salariale représente près du tiers du PIB. En 2000, le produit intérieur brut (PIB), toujours selon l'ONS, a été de 46,81 milliards de dollars, avant de passer en 2005 à 87,72 milliards de dollars, contre 111,02 milliards en 2009, 131,70 milliards en 2010, 170,39 milliards en 2011, 170,39 milliards en 2012, et 177,78 milliards de dollars en 2013. Ce qui donne un ratio masse salariale sur le PIB qui a évolué de 24,61 % en 2000, à 20,20 % en 2005, 27,60% en 2009, 28,08 % en 2010, avant de passer le seuil des 30 % avec la hausse des salaires, atteignant 32,55 % en 2011, 32,90 % en 2012 et 32,17 % en 2013. Aujourd'hui, la masse salariale représente donc près du tiers du PIB. Avec l'abrogation de l'article 87 bis, ce taux risque d'aller vers les 40 % du PIB, selon Abderrahmane Meboul. Ce taux, dit-il, ne serait pas inquiétant si l'économie algérienne ne souffrait pas d'une double tare, une tertiarisation prononcée avec une très faible productivité, et une dominante administrative. En 2006 déjà, le gouvernement avait évalué l'impact de l'abrogation de l'article 87 bis à 500 milliards de dinars pour la fonction publique, et 44 milliards de dinars pour les entreprises publiques, ce qui, au cours de l'époque, devait représenter sept à huit milliards de dollars annuellement. Entre-temps, en 2012, certaines catégories ont obtenu des augmentations de salaires, ce qui a permis de relever le plafond de ceux qui percevaient moins de

20.000 dinars par mois. Dans le même temps, le nombre de fonctionnaires a dépassé 2,1 millions, auxquels s'ajoutent les emplois temporaires, évalués entre 800.000 et 900.000. Menace pour les PME-PMI Par ailleurs l'abrogation de cet article nivelle par le bas les salaires. Ainsi, une femme de ménage qui percevra 20.000 dinars se rapprochera du technicien qui perçoit 25.000 dinars, ou d'un jeune docteur d'Etat rentrant à l'université qui commence sa carrière à 45.000 dinars. Il faut donc s'attendre à moyen terme à des revendications salariales pour accroître l'écart nécessaire, afin d'éviter de réduire la productivité du travail, aussi bien dans la fonction publique que dans tout le secteur économique. L'impact cumulé des effets d'une éventuelle abrogation de l'article 87 bis pourrait s'élever entre neuf et onze milliards de dollars de traitements additionnel vers 2016/2020, estime Meboul. Plus de 50 % des PMI-PME ne pourront pas supporter cette augmentation des salaires, la masse salariale dépassant souvent 50 % de la valeur ajoutée, dit-il. Les entreprises concernées vont intégrer ces coûts supplémentaires dans leurs prix, ce qui induit une nouvelle inflation. Elles pourront aussi procéder à des licenciements ou demander au gouvernement des dégrèvements fiscaux ou des taux d'intérêts bonifiés, supportés par le Trésor public.

RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE

“Les transactions électroniques importantes pour la croissance économique”

Selon un nouveau rapport du Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale, l'intégration du paiement électronique au fonctionnement des économies des pays émergents et en développement constitue une réponse aux enjeux capitaux que constituent la généralisation de la croissance économique et l'autonomisation financière des populations.

Ce rapport offre un examen sans précédent des éléments qui, dans de nombreux pays en développement et de plus en plus clairement, attestent des gains immédiats que procure l'offre de transactions électroniques, pour l'émetteur comme pour le destinataire, et mettent en évidence le rôle de ces moyens de paiement dans l'amélioration de l'accès des citoyens à des instruments financiers abordables. Le rapport met également en relief leur utilité sur le plan de l'indépendance financière féminine : la numérisation des paiements, en libérant les femmes des entraves associées à une économie exclusivement basée sur les transactions en espèces, contribue à leur inclusion financière.

En outre, elle représente un immense progrès pour les populations pauvres des marchés émergents en ce qui concerne les envois de fonds, dont elle peut par ailleurs améliorer la transparence et la traçabilité, tout en favorisant le développement du secteur financier.

« Les avantages des paiements électroniques vont bien au-delà des agréments pratiques que l'on associe généralement à la technologie dans le monde développé, souligne Leora Klapper, économiste principale au sein du Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale. Les services financiers numériques réduisent les coûts et sécurisent l'expédition, le versement et la réception des sommes transférées, avec, comme effet induit, un renforcement de l'inclusion financière dont l'importance est également cruciale pour l'autonomisation des femmes. »

Pour l'Alliance Better Than Cash et

la Fondation Bill & Melinda Gates, qui ont financé l'étude à l'appui du Partenariat mondial pour l'inclusion financière (GPII) du G20, la corrélation nettement établie entre les paiements électroniques et les objectifs fixés par les membres du G20 implique une action rapide et ciblée. Aussi les deux organisations invitent-elles instamment les représentants gouvernementaux à tenter de définir, à la réunion de novembre 2014 du G20 à Brisbane, les modalités d'adoption d'un système financier électronique généralisé. Ce système, conçu comme une voie privilégiée vers la croissance, favoriserait une participation accrue des femmes à l'activité économique et un meilleur accès aux transactions financières, y compris les envois de fonds.

« Il incombe aux gouvernements de prendre la tête du mouvement et d'impulser le développement de la finance électronique, affirme Geoffrey Lamb, conseiller politique et économique auprès des co-présidents et de la directrice générale de la Fondation Bill & Melinda Gates. Tout démontre que l'on peut compter sur l'innovation du côté du secteur privé de même que sur l'adaptation rapide et enthousiaste des usagers au paiement électronique. Mais c'est aux pouvoirs publics de porter ce projet et de mettre en place les plateformes numériques et les garanties réglementaires qui permettront aux centaines de millions de personnes qui en sont actuellement exclues de participer pleinement à l'économie moderne. »

Et de poursuivre : « Les pouvoirs publics disposent de l'autorité nécessaire pour assurer le rôle de locomotive sur l'essentiel des chantiers liés au développement de la finance élec-

tronique. Avec la collaboration précieuse du secteur privé, il leur appartient de prendre l'initiative et de favoriser des avancées sur des aspects tels que la réforme réglementaire, la promotion des modalités électroniques de versement des salaires et la numérisation du règlement des prestations d'assurance sociale. »

Le rapport propose aux pouvoirs publics l'adoption d'un plan d'action pour développer le paiement électronique et en concrétiser les avancées, avec les mesures spécifiques suivantes :

1. Numériser les versements ainsi que les encaissements publics, notamment en ce qui concerne les prestations sociales. On obtiendra ainsi un socle que le secteur privé pourra élargir, y compris pour les virements de particulier à particulier tels que les remises de fonds depuis l'étranger ou à l'échelon national ;

2. Entreprendre une action dynamique dans le domaine réglementaire. Il convient que les gouvernements encouragent les autorités réglementaires à ouvrir un large champ d'action aux services financiers électroniques en promouvant la concurrence, en sensibilisant et en formant les utilisateurs et en favorisant l'innovation en matière de modèle d'entreprise ;

3. Réunir les secteurs public et privé autour de la création d'une infrastructure technique de base pour une plateforme de paiement qui assure un développement de produits concurrentiel. Le public et le privé pourront ainsi faire converger leur action autour d'une plateforme de paiement et faciliter l'innovation et la concurrence pour de nouveaux services financiers ;

4. Créer un contexte propice à l'innova-

tion dans le secteur privé. Il incombe aux pouvoirs publics de proposer un schéma clair et d'offrir des mesures incitatives tangibles de manière à ce que le secteur privé puisse effectivement jouer son rôle de partenaire de manière concurrentielle, transparente et efficace ;

5. Consacrer la place des envois de fonds en offrant aux expéditeurs et aux destinataires un point d'accès au sein du système financier formel. Ainsi, plutôt que de continuer à retirer les sommes en espèces, l'argent pourrait être viré sur un compte en banque, un portefeuille électronique ou une carte à puce, par exemple, et alimenter un compte qui sécurise l'épargne tout en améliorant la transparence et la traçabilité.

« Nous sommes tout aussi conscients de l'énorme potentiel que recèlent les paiements électroniques que de l'effort à accomplir pour réaliser ce potentiel », conclut Ruth Goodwin-Groen, directrice générale de l'Alliance Better Than Cash. « Cela dit, on y parviendra si les pouvoirs publics définissent clairement un projet, donnent l'exemple et fournissent aux acteurs du secteur privé les mesures qui les inciteront à déployer leur meilleur talent : celui d'innover, de mettre en place l'infrastructure et de créer des produits conçus pour rencontrer la faveur du marché. »

Le rapport ainsi que ses éventuelles suites seront discutés lors du Forum du Partenariat mondial pour l'inclusion financière du G20 qui se tiendra le 1^{er} septembre à Perth, en Australie. On peut trouver ici le texte intégral de l'étude de la Banque mondiale ainsi que les principales observations et recommandations de la Fondation Gates et de l'Alliance Better Than Cash.

TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

Don de 25 millions de dollars de la BM

Le Groupe de la Banque mondiale et la Commission de l'Union africaine (CUA) ont signé le début du mois un accord portant sur un don de l'Association internationale de développement (IDA*) d'un montant de 25 millions de dollars visant à appuyer le développement des capacités de la CUA et des autres organes de l'Union africaine.

Le financement alloué au Projet d'appui au développement des capacités de la CUA et des autres organes de l'Union africaine aidera la Commission à faciliter le développement et la transformation économiques en améliorant son efficacité institutionnelle.

L'accord a été signé par Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale, et Nkosazana Dlamini Zuma, président de la CUA.

« Notre partenariat avec la CUA ouvre de nouvelles voies à une action collective destinée à apporter des solutions internationales à l'Afrique pour promouvoir sa transformation économique et son développement »,

déclare Jim Yong Kim, président du Groupe de la Banque mondiale.

Axé sur les systèmes internes de gestion et de personnel, le projet vise à étayer les initiatives régionales de développement économique en matière de commerce régional, d'énergie, d'infrastructures, de gouvernance et de gestion des ressources naturelles.

Il servira ainsi les besoins des États membres de l'Union africaine et de leurs populations.

« Cet appui est particulièrement important, car il nous aidera à consolider nos systèmes institutionnels de gouvernance et de gestion afin d'améliorer les conditions de vie des femmes, des jeunes et de tous les Africains. Surtout, je suis particulièrement sensible au fait que la Banque mondiale soit prête à soutenir l'Union africaine qui représente 54 États d'Afrique », indique Nkosazana Dlamini Zuma, président de la Commission de l'Union africaine.

Le projet permettra à la Commission de mettre en œuvre

son Plan stratégique 2014-2017 ainsi que son Programme 2063, un document phare qui définit la voie à suivre pour assurer le développement de l'Afrique au cours des 50 prochaines années et qui appelle à la transformation économique de la région en encourageant la participation de toutes les parties prenantes, notamment les États membres de l'Union africaine, les organes de l'Union et le Comité des représentants permanents, de même que les communautés économiques régionales, le secteur privé, la société civile, les médias, les partenaires du développement, la diaspora africaine et les citoyens du continent tout entier.

« Nous sommes ravis de travailler avec la CUA, première institution régionale du continent, de même qu'avec ses partenaires de développement, afin d'étendre la portée et l'impact de ses programmes de développement économique », déclare Makhtar Diop, vice-président de la Banque mondiale pour la Région Afrique.

FESTIVAL NATIONAL DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL

El Aârdha, ou le reflet du miroir...

Sur un texte de Mohamed Tayeb Dehimi, repris dans une adaptation libre des œuvres "Le roi se meurt" et "Notes et contre-notes" du dramaturge roumain Eugène Ionesco, le théâtre régional de Batna, a donné la réplique pour cette deuxième soirée théâtrale avec "El Aârdha".

PAR IDIR AMMOUR

Un spectacle en compétition dans le cadre du 9^e Festival national du théâtre professionnel (FNTP) qui s'étale jusqu'au 8 septembre, et ce, dans une tentative d'expliquer le mystère du "terme temporel" sous le prisme de la mort, fin absolue en soi. Mis en scène par le jeune Faouzi Ben Braham rappelle que la notion philosophique du "terme temporel" accompagne toutes formes d'existences, dès lors que celles-ci soient d'abord soumises à un début. Dans une transgression créative des textes originaux, d'une durée d'environ 80 minutes, quatre personnages d'un royaume (deux femmes et autant d'hommes) tentent de repousser par tous les moyens les limites d'une supposée mort de leur roi qui ne cherchait, en fait, qu'à éviter son irréversible fin de règne qu'il ne pouvait accepter. Dans une conception marquée par une bonne géométrie du mouvement et un agencement favorable des accessoires, Fouzi Ben Braham a fait de l'abstraction délibérée du repère spatio-temporel une aubaine pour permettre aux comédiens de repousser davantage les limites de la fin. Des chorégraphies et des monologues ont renforcé la sémantique de la trame créant des variations et des couleurs dans l'esthétique du spectacle, avec une musique mélancolique par moments, et festive dans d'autres. Adoptant au contenu du spectacle une forme aérée, le metteur en scène a donné de l'élan au texte, de manière à faciliter la lecture des événements qui génèrent des conflits d'ordre intellectuels, ponctués par des échanges intenses et vifs. Dans une ambiance à l'éclairage assombri, le décor, figé aux atmosphères



ternes, représenté par un fond et quatre pantalons d'un vert clair, sur lesquels des arbres sans feuillage étaient dessinés - comme pour suggérer la mort des végétaux -, a servi à la création d'un climat de psychose. Présent au 9^e FNTP dans pas moins de deux productions en compétition *El Aârdha-2013* et *Saw Khass-2014*, ainsi qu'un spectacle en "off" *Es'Saâ Sijr -2014*, le plus jeune metteur en scène du festival Faouzi Ben Braham est diplômé de l'Institut supérieur des métiers des arts de la scène (ISMAS) de Bordj-El-Kiffan en 2009. A son actif, également, *L'ours* d'Antoine Tchekhov, montée en 2008 avec des camarades de l'Institut, *Arrêt fixe* du regretté M'Hamed Benguettaf, Prix Ali-Maâchi du président de la République en 2009, *Moustanqae Ed'Dhiaab* (Le marécage des loups), prix de la meilleure mise en scène au 6^e FNTP en 2011. Ouvert le 28 août dernier, le 9^e FNTP se poursuit avec 15 spectacles en compétition à présenter - avec un seul spectacle étranger venu d'Egypte - au Théâtre national algérien (TNA), et neuf autres en "off" à la salle El Mouggar. En marge des représentations, et outre les rencontres scientifiques et littéraires,

la grande cour, à l'entrée du Tna a été aménagée d'une scène couverte pour accueillir, conteurs et troupes musicales dans le cadre du programme de proximité, également prévu par les organisateurs.

7^e FESTIVAL DU FILM FRANCOPHONE D'ANGOULÊME

Lyes Salem décroche le "Valois du meilleur acteur"

Le réalisateur algérien Lyes Salem a remporté le "Valois du meilleur acteur" au 7^e Festival du film francophone d'Angoulême (FFA) pour le rôle qu'il interprète dans son propre film "L'Oranais", ont annoncé mercredi les organisateurs sur le site Internet du festival. Le film *L'Oranais* de Lyes Salem, co-production algéro-française, a concouru pour le "Valois d'or", premier Prix du FFA, décerné mardi soir au film *Hippocrate*, une comédie dramatique du réalisateur français Thomas Liti. Ce second long métrage de Lyes Salem relate "l'amitié fusionnelle" entre deux jeunes patriotes, Djaffar et Hamid, en pleine guerre de Libération nationale, une amitié qui se fissure suite à une "impardonnable trahison", litan dans la présentation du film. Réalisateur, scénariste et comédien né en 1973 à Alger, Lyes Salem avait remporté le "Valois d'or" du FFA en 2008 pour son premier film *Mascarades*. Après avoir forgé ses armes en France, au théâtre, au cinéma et à la télévision, il réalise les courts métrages *Lhasa* (1999), *Jean-Farès* (2001, Prix du meilleur court-métrage au 12^e Festival du cinéma africain de Milan) et *Cousines* (2009) qui lui vaudra, entre autres prix internationaux, le César français du meilleur court-métrage. Elève de l'Ecole du théâtre national de Chaillot et du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, il a joué dans de nombreuses pièces du répertoire d'art dramatique dont une interprétation du Djelloul de la pièce *El-Ajouad Les Généreux* du dramaturge algérien Abdelkader Alloula qu'il met en scène en 2008. *L'Oranais* devrait être projeté en Algérie au cours du mois de septembre avant sa sortie en France, selon l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel. Créé en 2008, le FFA est considéré comme l'un des plus importants festivals de cinéma francophone en France. Un hommage au cinéma africain et particulièrement au Fespaco (Festival panafricain du cinéma d'Ouagadougou, Burkina-Faso) avait été organisé pour cette 7^e édition.

FESTIVAL NATIONAL DE LA POÉSIE MELHOUN À MOSTAGANEM

Clôture dans une ambiance conviviale

Un hommage, appuyé de déclamations poétiques, a été rendu, à Mostaganem, aux grands chanteurs du chaabi et de la chanson andalouse lors de la dernière soirée du festival national de la poésie Melhoun, dédié à Sidi Lakhdar Benkhelouf. La manifestation culturelle a été clôturée en apothéose, à la maison de la culture Ould-Abderrahmane-Kaki de Mostaganem où il a été rendu hommage à Ali Benkoula, Maazouz Bouadjadj, Sabrina Boudjella et cheikh Abdelkader Ghlamallah, dans une ambiance conviviale. Ce festival a eu le mérite de faire connaître à travers une série de conférences-débats le genre melhoun, légué par Sidi Lakhdar Benkhelouf, dans sa triple dimension, civilisationnelle, religieuse et littéraire, a expliqué, mardi soir, un spécialiste du melhoun, Khaled Chehelal, cadre d'Etat en retraite, estimant que tous les moyens humains et matériels sont favorables aujourd'hui pour protéger ce patrimoine et assurer sa sauvegarde. Il a également annoncé l'édition prochaine, par le commissariat du festival, du diwan de Sidi Lakhdar Benkhelouf contenant près de 200 qacitate dont une bonne partie se trouve au niveau du Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) d'Oran. "Il y a 50 ans, un diwan d'une trentaine de Qacitate a été édité au Maroc, mais cela est mince par rapport à la grandeur de ce poète algérien du 16^e siècle, Sidi Lakhdar Benkhelouf qui est le père fondateur du Melhoun au niveau maghrébin", a-t-il souligné ajoutant que cette édition a été une

occasion de plus pour les participants de connaître les textes de la poésie du Melhoun avec plus de corrections possibles ainsi que leurs structures.

"Jusqu'à une période récente, ces œuvres n'étaient exploitées qu'artistiquement. Cette exploitation, à sens unique, a été à l'origine de nombreuses erreurs de transcriptions et de transmissions", a-t-il fait observer se déclarant satisfait que les œuvres de Sidi Lakhdar Benkhelouf a commencé à refaire surface au plan scientifique. Les "structures poétiques du Melhoun" a été le thème d'une conférence animée mardi, dernière journée de ce festival qui s'est étalé sur une semaine, par un chercheur associé dans le patrimoine andalou à l'université de Mostaganem, Mohamed Hamaïdia, qui a abordé les différentes structures du texte et le sens du Melhoun par rapport à la littérature populaire. L'importance maghrébine du Melhoun en tant qu'art ancestral et le soufisme chez Sidi Lakhdar Benkhelouf ont été les autres thèmes abordés par des intervenants. Le commissaire du Festival, Abdelkader Bendaamache, a annoncé la tenue d'un colloque sur le Melhoun en prélude à la prochaine édition, ainsi que l'organisation d'un concours national de la poésie du Melhoun durant la troisième édition qui se tiendra du 19 au 26 août 2015. Sidi Lakhdar Benkhelouf, dont le festival porte le nom, est un poète ayant vécu au 16^e siècle dans la région de la Dahra.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
**OFFICE DE PROMOTION
ET DE GESTION
IMMOBILIERE DE BOUIRA**



RÉF: 2385/DG/OPGI/DMO/2014

MISE EN DEMEURE

Projet : 90150/800 Logements publics locatifs à AOMAR
Entreprise : SPA/ AMIMER/CONSTRUCTION

- Vu le marché de réalisation des 90150/800 Logements publics locatifs à AOMAR (2010-2014) en lot : TCE sauf VRD approuvé sous N°049/2012 en date du 17/07/2012
- Vu le délai contractuel de réalisation de Dix Huit (18 mois).
- Vu l'ordre de service N° 01 de démarrage des travaux en date du 12/08/2012 notifié à l'entreprise SPA/ AMIMER CONSTRUCTION en date du 12/08/2012.
- Vu la mise en demeure publiée par voie de presse en date du 08/05/2014.
- Vu le courrier transmis à l'entreprise en date du 20/07/2014 demandant à cette dernière de prendre les dispositions nécessaires en vue de stabiliser le talus et d'activer la cadence de réalisation des travaux d'infrastructure afin d'éviter tous risques pour l'équipement limitrophe.
- Vu les procès verbaux de visites de chantier établis par le maître de l'ouvrage et maître de l'œuvre en date du : 25/05/2014 et le 25/06/2014 constatant la cadence des travaux très faible et recommandant à l'entreprise d'augmenter le rythme d'avancement des travaux et de renforcer le chantier en main d'œuvre qualifiée, matériaux de construction et matériels adéquats.
- Vu les procès verbaux des visites effectués par le service technique du maître de l'œuvre en date du : 23/06/2014, 07/07/2014, 17/07/2014, 27/07/2014 et le 13/08/2014, constatant que la cadence des travaux est très faible ainsi recommandant à cette dernière de redynamiser la situation des travaux tout en renforçant le chantier en moyens humains, matériaux et matériels ;
- Vu les procès verbaux des visites effectués par le service technique du maître de l'ouvrage en date du : 20/07/2014 et le 07/08/2014, constatant que la cadence des travaux est très faible ainsi recommandant à cette dernière de redynamiser la situation des travaux tout en renforçant le chantier en moyens humains, matériaux et matériels ;

- Considérant que l'entreprise ne se soucie guère pour redynamiser le chantier.

L'entreprise SPA / AMIMER CONSTRUCTION domiciliée à Cité 115 /274 Logements LSP El Keur Wilaya de BEJAIA est mise en demeure dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication de cette mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le BOMOP de renforcer l'effectif sur chantier en main d'œuvre qualifiée, d'assurer une approvisionnement régulier en matériaux de construction, d'équiper le chantier en matériels adéquats et de mettre une équipe pour chaque bloc, et de présenter un planning détaillé par bloc et par tâche et d'activer le rythme de réalisation des travaux du voile adossé pour stabiliser le talus.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, le maître de l'ouvrage (OPGI de BOUIRA) se réserve le droit de procéder à la résiliation unilatérale du marché aux torts exclusifs de l'entreprise.

Midi Libre n° 2270 - Lundi 1^{er} septembre 2014 - Anep - 143 403

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE SETIF
DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION
BUREAU DES INVESTISSEMENTS
ET DES MARCHÉS

AVIS D'INFRUCTUOSITÉ

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° : 10/236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics modifié et complété, notamment son article 44, et suite à l'appel d'offre national ouvert relatif à : **l'étude et suivi pour la réalisation d'une clinique de chirurgie dentaire à Sétif**

Paru dans le BOMOP et les journaux : *El Mostakbel El Arabi* du 24/04/2014 et *Midi Libre* du 24/04/2014 : ANEP N° : **119323**

La direction de la santé et de la population de la wilaya de Sétif déclare ledit appel d'offre national ouvert infructueux.

Motif : un seul soumissionnaire qualifié techniquement

Midi Libre n° 2270 - Lundi 1^{er} septembre 2014 - Anep - 143 347

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION GENERALE DES FORETS
CONSERVATION DES FORETS DE LA WILAYA DE CHLEF
NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE : 099502019036916

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel n°10/236 du 07/10/2010, modifié et complété portant réglementation des marchés publics.

La Conservation des forêts de la wilaya de CHLEF informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national restreint N°01/CFC/2014 **Relatif aux travaux d'OUVERTURE DES PISTES SUR 94 KM**, inscrit dans le cadre PROGRAMME DE CONSOLIDATION A LA CROISSANCE ECONOMIQUE tranche 2014, paru sur les quotidiens nationaux

SADA CHARK en date du 01/06/2014

MIDI LIBRE en date du 01/06/2014

Qu'a l'issue d'évaluation des offres en date du 22/07/2014 ; le marché est attribué provisoirement à l'entreprise :

Lot N°	Entreprise N I F	Critères d'évaluation		Délais D'exécution	Obs
		Offre technique /100 points Qualif/sup.ou egal50	Offre financière (DA en TTC)		
01		Lot infructueux			
02		Lot infructueux			
03		Lot infructueux			
04		Lot infructueux			
05	ABDELI MISSOUM 197702120104154	55	11.266.807.50	04 MOIS	Soumissionnaire unique
08		Lot infructueux			

Et conformément à l'article 114 du décret présidentiel n°10/236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics. Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours, auprès de la commission de la wilaya des marchés publics, dans un délai de 10 jours à compter de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux

Midi Libre n° 2270 - Lundi 1^{er} septembre 2014 - Anep - 143 527

EQUIPE NATIONALE, ELLE RENOUE AVEC LES PRÉPARATIFS

C'est la rentrée des classes pour les Verts

Les joueurs de la sélection nationale renoueront aujourd'hui avec les préparatifs au centre technique de Sidi-Moussa en prévision des 2 matches des éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations, face respectivement à l'Ethiopie et au Mali les 6 et 10 septembre.

PAR MOURAD SALHI

Le nouvel entraîneur de la sélection nationale, le Français Christian Gourcuff, qui a rendu publique une liste de 30 joueurs, a programmé un premier stage de trois jours au centre technique de Sidi-Moussa.

Les Verts s'envoleront jeudi vers Addis-Abeba pour donner la réplique samedi prochain à l'Ethiopie, en match comptant pour la première journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2015. Les Soudani, Boudebouz, Mesbah et consorts sont attendus aujourd'hui au centre technique de Sidi-Moussa, pour renouer avec les préparatifs. Les Verts, signalons-le, n'ont pas effectué de stage depuis la dernière Coupe du monde 2014 au Brésil, où ils avaient atteint le second tour pour la première fois. Les Verts ont connu également le départ de l'entraîneur bosnien



Vahid Halilhodzic, remplacé par le Français Gourcuff, qui dirigera à cette occasion sa première séance d'entraînements à la tête des Verts. Concernant l'arrivée des joueurs, plusieurs joueurs rejoindront le centre technique de Sidi-Moussa à partir d'aujourd'hui.

Il s'agit de Sofiane Feghouli, Madhi Lacen, Fethi Harek, Aïssa Mandi, le portier Raïs Mbolhi, Safir Taïder, Adlene Guedioura, Madjid Bouguerra, Rafik Halliche et Abdelmoumene Djabou, ces joueurs s'ajoutent aux locaux, les trois gardiens de but Mohamed-Lamine Zemmamouche, Faouzi Chaouchi et Si Mohamed Cédric ainsi que Amir Karaoui. Le championnat national est à l'arrêt en

raison de la mort de l'attaquant camerounais de la JS Kabylie, Albert Eboossé.

Pour ce qui du programme de préparation, le nouveau sélectionneur des Verts, le Français Christian Gourcuff réunira d'abord ses protégés pour une séance de présentations lors de laquelle il exposera le programme de préparation.

Pour la journée d'aujourd'hui lundi, les camarades d'Islam Slimani effectueront leur première séance en fin d'après-midi au centre technique de Sidi-Moussa. Demain, les coéquipiers du revenant Faouzi Chaouchi seront soumis à un biquotidien. Une séance le matin à partir de 10h et une autre le soir à partir de 18h. Celle du soir sera précédée par une zone

mixte avec les joueurs à partir de 17h30. Pour la journée de mercredi, soit la veille du départ pour Addis-Abeba, l'entraîneur français des Verts, Christian Gourcuff, a programmé une seule séance.

La délégation algérienne s'envolera jeudi matin vers Addis-Abeba pour y affronter samedi l'Ethiopie, en match comptant pour la première journée des éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations 2015. Une fois sur place, les Algériens auront droit à une séance de décrassage sous la houlette du préparateur physique Guillaume Marie. Pour la journée de vendredi, les Algériens s'entraîneront sur la pelouse principale du stade d'Addis-Abeba qui sera le théâtre de cette première sortie des Verts lors des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations.

De retour d'Ethiopie, les Verts n'auront pas de répit puisqu'ils poursuivront directement les préparatifs en prévision de la seconde journée prévue le 10 de ce mois au stade Mustapha-Tchaker de Blida contre le Mali.

Une chose est sûre, le nouvel entraîneur des Verts n'aura pas suffisamment de temps pour préparer cette échéance. Disputé deux matches en dix jours n'est pas une mission aisée pour le nouveau staff technique. Les joueurs savent donc que leur mission ne s'annonce pas aussi facile, mais ils n'ont pas le choix.

M. S.

FOOTBALL, MATCH RETARD 2^E JOURNÉE

ES Sétif - USM Bel-Abbès, le 6 septembre à 19h

Le match en retard de la 2e journée de Ligue 1 algérienne de football, entre l'ES Sétif et l'USM Bel-Abbès, a été programmé le 6 septembre prochain, à partir de 19h, au stade du 8-Mai-1945, a annoncé la Ligue de football professionnel (LFP), dimanche sur son site officiel. Ce match était prévu initialement le 26

août dernier à Sétif, mais il a été renvoyé à une date ultérieure suite à la suspension momentanée du championnat national, après le décès de l'attaquant camerounais de la JS Kabylie, Albert Eboossé. Les autres matchs de cette 2^e journée de Ligue 1 s'étaient joués le samedi 23 août, mais l'USMBA était dans l'obligation d'attendre

le retour de son adversaire du jour, l'ES Sétif, qui disputait un match de Ligue des champions d'Afrique en Tunisie (1-1 contre le CS Sfax). Les matchs de la 3^e journée de Ligue 2 et Ligue 1 ont été programmés les 12 et 13 septembre prochains, a annoncé, par ailleurs, la LFP dans le même communiqué. "Les dif-

férentes rencontres se joueront suivant le programme établi précédemment", a également annoncé la Ligue, pour réaffirmer que les horaires et les domiciliaisons des différentes rencontres sont maintenues.

APS

JUDO, MONDIAUX-2014

Éliminations en cascade des Algériens aux premiers tours

Les judokas algériens, participant aux Championnats du monde 2014 à Tcheliabinsk en Russie, ont poursuivi leur terne prestation, samedi au 6^e jour des compétitions, enregistrant des éliminations en série aux premiers tours des épreuves des +78 kg, +100 kg et -100 kg.

Chez les messieurs, Lyes Bouyacoub (-100 kg) a été versé dans la poule B, perdant d'entrée contre l'Ouzbek Soyib Kurbonov sur waza-ari et yuko au bout de 5 minutes de combat.

L'or a été remporté par le Tchèque Krpalek Lukas, devant le Cubain Armenteros José (argent), Remarenco Ivan (Emirats arabes unis, bronze) et Frey Karl-Richard (Allemagne, bronze).

De son côté, Bilal Zouani a évolué dans la poule B de la catégorie de

poids des +100 kg, franchissant d'abord l'étape de Sahedov Hudayberdi (Turkménistan) avant de buter sur le Russe Renat Saidov, vainqueur express en 12 secondes seulement sur ippon.

Sans surprise, le vermeil a été enlevé par le Français Teddy Riner, vainqueur de son sixième sacre consécutif et le 7e en toutes catégories (2008), aux dépens du Japonais Shichinohe Ryu, médaillé d'argent, tandis que le bronze a été remporté par le Brésilien Rafael Silva et le Russe Saidov. Chez les dames, Sonia Asselah (+78 kg) a été battue par l'Allemande Kuelbs Jasmin dès le premier combat de la poule A sur ippon. Le titre est revenu dans cette catégorie à la Cubaine Ortiz Idalys, vainqueur en finale de la Brésilienne Altheman Maria Suelen.

Quant aux médailles de bronze, elles sont revenues à la Japonaise Tachimoto Megumi et à la Française Andeol Emilie.

Les éliminations prématurées de Bouyacoub, Zouani et Asselah viennent s'ajouter à celles d'Abderrahmane Benamadi (-90 kg), Kawthar Ouallal (-78 kg), Souad Belakhal (-63 kg), Imene Agour (-63 kg), Tariket Ratiba (-57 kg) Houd Zourani (-66 kg), Fethi Nourine (-66 kg) et Sabrina Saïdi (-48 kg), survenues toutes au même stade de la compétition. L'Algérie prend part à ces championnats du Monde-2014 avec pour objectif de récolter le maximum de points pour améliorer le classement mondial de ses athlètes.

APS

CHAMPIONNAT ARABE DE JEUX D'ÉCHECS JEUNES CATÉGORIES

Les Algériennes remportent 4 médailles dont 1 en or

Les échepholes algériennes ont récolté quatre médailles (une en or, deux en argent et une en bronze) au championnat arabe individuel des jeux d'échecs, réservé aux jeunes catégories filles, qui s'est déroulé du 20 au 30 août à Amman, en Jordanie.

La médaille d'or a été remportée par Nassr Rania chez les moins de 12 ans, alors que sa sœur Lina s'est adjugée la médaille d'argent chez les moins de 14 ans.

La deuxième médaille d'argent a été décrochée par Maouchi Amina chez les moins de 16 ans. Chez les moins de 18 ans, Abdi Zineb Dyna a réussi à remporter le bronze derrière Nouman Anna des Emirats arabes unis et l'Égyptienne Moataz Ayah.

APS



Offres d'emplois

<p>Référence : Emploipartner-1406 Poste : Emploi Partner recrute pour BT MATMEDCO UN DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Directeur commercial et marketing a une double mission de stratégie et management. D'une part, il développe une stratégie relative à l'ensemble des produits issus de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à en optimiser les ventes. D'autre part, il doit manager son équipe pour assurer le développement du chiffre d'affaires, l'augmentation de la productivité et le rendement de chacun. Au quotidien, il forme et anime les équipes commerciales et marketing dont il fixe les objectifs et suit les réalisations. Il coordonne les études marketing, supervise les processus de communication, l'administration des ventes, travaille à la création et au lancement de nouvelles offres, se met en quête d'éventuels clients <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse les études et les remontées d'informations du terrain issues de la force commerciale et technique, pour mieux cerner les tendances et les composantes du marché et son évolution Evalue le positionnement de la société sur le marché, Suit l'amélioration de l'évolution des parts de marché, Définit les moyens adéquats pour développer l'offre de la société et la réalisation des objectifs: structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes, Veille au bon dimensionnement de l'équipe commerciale et recrute le cas échéant en collaboration avec le RH des stagiaires pour la réalisation de missions ponctuelles et de marketing Détermine les meilleurs arguments et les meilleurs supports à utiliser tenant compte de l'environnement et du marché puis propose à la DG une stratégie de communication adaptée Participe à l'élaboration et valide les outils d'aide à la vente (argumentaire, outils promotionnels...) Définit les modalités d'assistance et conseil pertinents aux clients Coiffe et valide l'élaboration des kits de communication, Participe à la réalisation des publications (bulletins, plaquettes...) Veille à la diffusion des supports d'information, Prend en charge l'organisation d'événements visant à promouvoir l'offre de la société : salons, séminaire... Manage et supervise les processus de ventes, de lancement et de communication des produits Suit l'avancée des produits concurrents et met en œuvre des approches marketing et commerciales adaptées et innovantes Suit et valide l'analyse de la concurrence et la traduit en outils opérationnels Conçoit et met en place des actions promotionnelles destinées à développer la commercialisation du produit et à en optimiser les ventes Suit les campagnes publicitaires et promotionnelles, Propose la nature et les volumes des produits à lancer, maintenir ou abandonner 	<ul style="list-style-type: none"> Pilote et met en œuvre la politique commerciale Participe et coiffe le lancement de nouveaux produits ou services Identifie les cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définit des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires Forme, encadre, motive son équipe et contrôle la performance de chacun afin d'augmenter sa productivité et développer ses compétences Dirige et anime la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale... Fixe la politique tarifaire à appliquer à chaque client tenant compte des marges tolérées Définit les conditions de vente selon la solvabilité du client Elabore les stratégies de ventes offensives Assure la mise en œuvre des techniques de ventes Met en place un réseau de distribution Supervise les réseaux de vente et les circuits de distribution Assure le suivi des transactions commerciales et gère le chiffre d'affaire Développe et suit les grands comptes Mène les négociations délicates et/ou avec les clients stratégiques Suit les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valide l'atteinte des objectifs Organise et coiffe les revues de cohésion et de remise à niveau pour tous les commerciaux, avec présentation des nouvelles gammes de produits, élaboration de concepts de vente innovants Participe à la formation et à l'intégration des nouveaux collaborateurs Assure l'interface avec les autres Directions, notamment celles travaillant sur le budget (approvisionnement, finance, RH...) et veille à tout moment au respect des procédures Assure la tenue et la régularité de travail du ses collaborateurs Etablit une analyse des opérations des ventes opérées et l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs assignés à la direction Assure le reporting auprès de la direction générale aussi bien sur les évolutions du chiffre d'affaires que sur la rentabilité de ses collaborateurs <p>Profil :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ingénieur commercial / licencié en sciences commerciales ingénieur en commerce extérieur/ médecin / pharmacien / biologiste 10 ans d'expérience Sens de communication Capacité de négociation et de persuasion Force de persuasion Rigueur, adaptabilité et mobilité Compétences managériales Sens de l'analyse Raisonnement inductif et déductif Doté d'esprit positif et créatif Focalisé sur les résultats grande résistance à la pression Capacité de détecter et de gérer les problèmes Maîtrise du français et de l'outil informatique Discrétion élevée et intégrité morale 	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> LAPTOP MOBILE / FORMATIONS QUALIFIANTES & SEMINAIRES / DEPLACEMENTS A L'ETRANGER <p>Lieu de travail principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> Kouba <p>Référence : emploipartner-1411 Poste : Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN CADRE LOGISTIQUE</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer le traitement logistique de la commande, assurer le suivi du transport en sachant réagir rapidement face aux aléas Suivi des commandes au départ de l'usine ou depuis des prestataires logistiques externes/fournisseurs Coordonner le suivi de la préparation avec différents services. Relation avec les transitaires pour planifier, réserver et organiser les transports Etablissement des documents liés au mode de transport Préparation de la documentation d'accompagnement de la marchandise Communication au client des détails de l'expédition + documents d'accompagnement Transmission des dossiers pour dédouanement au transitaire et en assurer le suivi Rapprochement fin de mois avec la comptabilité Tenue à jour des documents de gestion logistique Gérer les réclamations clients. <p>Profil :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bac +04 ans de formation ou déclarant en douane. 03 à 04 ans d'expérience dans le domaine logistique ou transit. <p>Lieu de travail principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> Alger <p>Référence : emploipartner-1408 Poste : Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN RESPONSABLE HSE</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des exigences légales et réglementaires en matière de SIE. Coordination, suivi et reporting inter agences de la fonction SIE Supervision, contrôle et compte rendu sur les activités de surveillance et de gardiennage des sites de la société Montage et mise en forme du processus HSE. Management et Pilotage du Processus de HSE. Mise en place du plan HSE. Pilotage de la veille réglementaire HSE et garantie de son application. Conception et confection d'indicateurs HSE et tableaux de bord Gestion et suivi des tableaux de bord HSE. Vulgarisation, Formation et sensibilisation autour du processus HSE <p>Profil :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ingénieur en HSE /Ingénieur contrôle qualité et normalisation/Hygiène et sécurité industrielle Formation supérieure en hygiène, sécurité et 	<p>environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérience minimale 02 ans Expérience sur un poste similaire souhaitée Dynamique disponible <p>Lieu de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> Alger <p>Référence : emploipartner-1409 Poste : Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (CADRE DIRIGEANT).</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rattaché au président directeur général, vous encadrez l'équipe de la direction de l'administration générale, missions sont les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> Assister le président Directeur Général dans la mise en œuvre des décisions de gestion, de coordination et de développement des activités relevant de son domaine de compétence ; Manager la direction, concevoir, proposer et mettre en œuvre les orientations stratégiques de ses différents services. Veiller au respect des règles juridiques de fonctionnement de l'administration et contribuer à l'amélioration des procédures internes de l'entreprise. Garantir la qualité juridique des actes de la société, participer à la rédaction de dossiers et d'actes administratifs transversaux en lien avec les services. Assurer une veille juridique, apporter un conseil aux services, alerter sur les risques juridiques et de contentieux dans l'entreprise. Superviser les procédures contentieuses, mesurer les enjeux et proposer des orientations. Supervise et contrôle la gestion des agences. Garantir l'organisation et le suivi des différents services et superviser le pré-contrôle de légalité des actes. Supervise et contrôle la Gestion du patrimoine de l'entreprise. Assurer le bon fonctionnement de la gestion des moyens généra <p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau universitaire exigé et âgé de 45 ans au maximum Vous avez également des connaissances approfondies en législation et droit du travail Vous connaissez le fonctionnement et les procédures administratives Expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire Bonnes capacités de rédaction (français et arabe), l'anglais serait un plus Maîtrise parfaite de l'outil informatique Autonome, réactif et doté de fortes aptitudes rédactionnelles et relationnelles vous faites également preuve de qualités d'analyse, de synthèse et avez le sens du service public Bon manager, disponible et à l'écoute de vos agents, vous savez piloter une équipe pluridisciplinaire. <p>Lieu de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> Alger
--	---	--	---

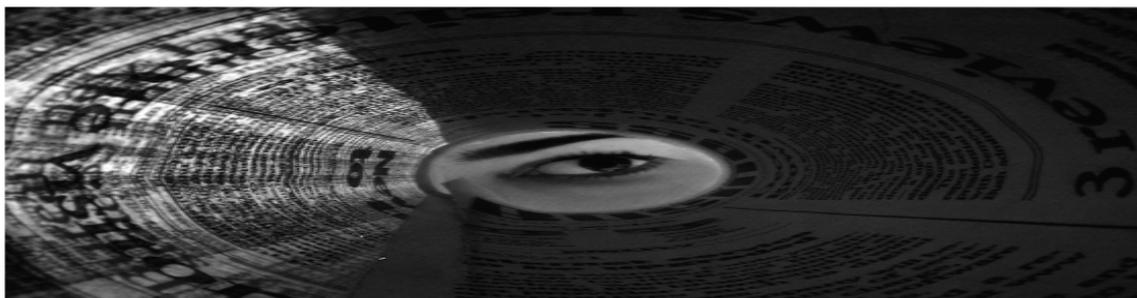
Comment répondre à nos annonces

Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C.-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :

www.emploipartner.com
 Tel : 021 680 296/021 687 086
 Fax : 021 298 595

MIDI

Quotidien national d'information Libre



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Adresse : 26, rue Didouche Mourad, Alger
 Rédaction, Tél/Fax : 021.63.79.16, Tél : 0770.32.44.66, E-mail : redaction@lemidi-dz.com
 Publicité : Tél/Fax : 021.63.79.14 publicite@lemidi-dz.com

Cuisine

Gratin de courgettes



Ingédients :
4 courgettes
3 œufs
4 portions de fromage fondu
Fromage râpé
10 cl de crème fraîche
2 c. à soupe de chapelure
Beurre pour le moule
1 brin de menthe
Noix de muscade
Sel et poivre

Préparation :
Porter la crème à ébullition, ajouter les feuilles de menthe, retirer du feu, couvrir et laisser infuser 10 minutes. Laver les courgettes et les couper en rondelles. Les précuire dans un peu d'huile d'olive avec un oignon émincé. Fouetter les œufs dans un saladier, ajouter le fromage, la crème filtrée, 1 pincée de noix de muscade, de sel et de poivre. Bien mélanger. Répartir les rondelles de courgettes dans un plat beurré et recouvrir avec la préparation aux œufs. Parsemer de fromage râpé et de chapelure, cuire 25 minutes th 200°C.

Gâteau renversé aux fruits

Ingédients :



1 kg dde fruits au choix
120 g de sucre cristallisé
4 œufs
130 g de sucre en poudre
150 g de beurre
1 bonne pincée de vanille en poudre
100 g de farine

Préparation :
Dans une casserole, mettre le sucre cristallisé avec 2 cuillerées à soupe d'eau et faire caraméliser jusqu'à couleur blond clair.

En napper le fond et les parois d'un moule à manqué de 22 centimètres de diamètre.

Laver, essuyer, couper les fruits. Les ranger en les serrant bien dans le moule caramélisé, face bombée vers le fond du moule.

Mélanger le sucre vanillé au sucre en poudre dans un saladier et battre avec les œufs, jusqu'à ce que le mélange soit moussieux.

Ajouter alors le beurre fondu, puis la farine en pluie. Mélanger. Verser cette pâte sur les abricots. Enfourner à mi-hauteur et laisser cuire 35 à 45 minutes.

Au sortir du four, retourner le moule sur un plat de service. Attendre 10 minutes avant de démouler afin que le caramel puisse bien s'égoutter. Servir froid.

BALLONNEMENT ET REMONTÉES ACIDES

Conseils pour mieux digérer

Qui n'a jamais souffert de ballonnements, de remontées acides et autres inconvénients liés à des problèmes de digestion...

Voici quelques conseils à adopter pour retrouver progressivement une digestion facile.

Les règles d'or pour bien digérer :

- Mangez lentement et dans le calme et évitez au maximum les déjeuners sur le pouce pris debout ou en marchant. Prenez le temps de bien mastiquer les aliments.

- Prenez vos repas à des heures fixes. En effet, l'organisme s'habitue à des horaires de repas et l'équilibre des apports alimentaires entre le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner est essentiel.

- Buvez au maximum deux à trois verres d'eau pendant le repas, à petites gorgées, puis au moins un litre tout au long de la journée.

- Le tabac, les boissons très froides ou très chaudes et de tous types d'excitants (café, thé)

irritent le tube digestif et rendent la digestion difficile.

- Si vous souffrez de ballonnements, évitez la consommation de légumes crus et de légumes secs.

- Prenez garde à ne pas trop épicer vos plats. Ces agents peuvent également aggraver la muqueuse gastrique et provoquer des douleurs.

- Choisissez plutôt les cuissons à la vapeur, à l'étuvée ou les grillades au barbecue par exemple.

- Remplacez le pain blanc par du pain aux fruits secs ou aux graines de lin. Les graines de lin sont recommandées en cas de constipation chronique, consommées entières ou broyées et mélangées dans un verre d'eau.



- Attachez aussi de l'importance au mode de préparation des aliments : friture et panure sont à éviter.

- Pratiquez une activité physique régulière : une demi-heure de marche par jour est un bon début !

A savoir :

On conseille souvent aux

personnes souffrant d'aigreurs de boire du lait. Cette recommandation n'est pas à suivre à long terme. Le lait a bien un effet calmant sur le moment, mais il favorise aussi la sécrétion de sucs gastriques. Le mieux est encore de s'en tenir à l'eau minérale, plate ou faiblement gazeuse. Si vous souffrez de douleurs ou de ballonne-

BUANDERE

Maintenir une bonne hygiène

Vos vêtements et le linge en général font intimement partie de votre vie. C'est pourquoi une bonne hygiène dans la buanderie est également indispensable.

A propos du linge :

Commencez par trier et isoler le linge sale, en le plaçant dans un bac dédié. Ne le laissez pas trop longtemps, il est recommandé de le laver dans les 2 jours.

Faites tremper le linge très sale dans l'eau ou dans une bassine de lessive, avant lavage.

Traitez le linge d'une personne malade comme n'importe quel article très sale et lavez-le à part et à haute température (60° et plus).

Lavez le linge ayant été en contact avec la nourriture (tor-



chons, serviettes) séparément des vêtements et des draps.

Concernant le linge du bébé :

Il n'est pas obligatoire de le séparer de celui du reste de la famille. Il suffit de procéder comme d'habitude en triant le linge par couleur et par type de

textile.

Privilégiez, toutefois, les programmes longs. Pensez aussi à ajouter un cycle de rinçage, afin de ne laisser aucun résidu de lessive sur le linge après lavage.

Vérifiez, notamment, la propreté du doudou : il doit être toujours d'une hygiène irréprochable.

Attention à l'humidité :

Après lavage, évitez de laisser traîner du linge mouillé dans la machine.

Il vaut mieux le faire sécher immédiatement après le lavage.

Vérifier que toute l'humidité s'est évaporée avant de ranger le linge repassé.

Surveillez aussi l'humidité dans la pièce : le linge humide favorise le développement des

Astuces

Corriger un fond de teint trop épais



Vous avez mis trop de fond de teint, pour le corriger, tapotez une éponge humide sur la peau

ou travaillez l'estompe au pinceau à fond de teint. Si la matière est poudrée, polissez-la avec un pinceau.

Un vernis tout frais abimé



Trempez un pinceau à maquillage tout fin dans du dissolvant, passez-le sur l'ongle puis réappliquez une autre couche de vernis.

Estomper un rouge à lèvres trop intense



Appliquez un peu de fond de teint aux commissures puis dégradez-le vers l'intérieur en conservant le cœur des lèvres fardé.

Diminuer l'excès de blush



Utilisez une houppette en mouvements circulaires puis déposez un nuage de poudre translucide. Vous pouvez aussi tapoter du bout des doigts un peu d'embellisseur.

Mots Fléchés N°248

torpeurs indéfinissable	dique large tranche	influit la gloire du cabot	attendri tendait	passif images d'écran	tristes cérémonies	déçotée adverbe de lieu
mauvais cuisinier cornerai				céréale grand lac	pillage bidasse américain	prioritaires
feuille de canard fantaisie		similaire appât			bison d'Europe tong	
maladie d'alcoolique	oui comme avant vestige	laminée arbre de mail	situé à l'étude commandements	trouver une place déchiffrerait	désert minéral logement de canari	bousculades
éparpillera ouie			zélée versant ensoleillé	éteinte laissées en héritage	sans effets consigner	
coordination peine d'argent		voie urbaine relatées		à moitié gâteaux embellie	devient téméraire ondée	restaurant rapide
objet à jeter à la mer	canailles trésorier		bouleversé exaspérée	montré sa joie dans ce pays	platine à l'amphi cambrures	coincée
long discours partie du monde		domicile sillons			accord étranger arrivé à terme	pointe de rocher
brisai jardin fermé beignet de morue			pratique	cobalt du chimiste halo pour initiés	recueil de bêtises	
symbole du curie très frisée	aussi lettre de matheux		brutale affluence	esquille plis du passé	tragédie nippone	
réduiras la voile				la pente à l'ombre		

SUDOKU	N°248	SOLUTION SUDOKU	SOLUTIONS MOTS FLECHES N°247																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
<table border="1"> <tr><td></td><td>8</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td>8</td><td>7</td><td>6</td><td></td><td></td><td>9</td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td>9</td><td>5</td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td>4</td></tr> <tr><td></td><td>8</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td></tr> <tr><td>9</td><td></td><td>3</td><td></td><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td>6</td></tr> <tr><td></td><td>7</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>4</td></tr> <tr><td>4</td><td>7</td><td></td><td>6</td><td>9</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>4</td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>		8										8	7	6			9				9	5		1			4		8						1		9		3		2				6		7							4	4	7		6	9					8	1	2	3											4				<table border="1"> <tr><td>5</td><td>8</td><td>9</td><td>1</td><td>3</td><td>2</td><td>7</td><td>6</td><td>4</td></tr> <tr><td>4</td><td>2</td><td>1</td><td>7</td><td>9</td><td>6</td><td>8</td><td>5</td><td>3</td></tr> <tr><td>3</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>4</td><td>5</td><td>1</td><td>2</td><td>9</td></tr> <tr><td>6</td><td>1</td><td>5</td><td>4</td><td>7</td><td>9</td><td>3</td><td>8</td><td>2</td></tr> <tr><td>8</td><td>7</td><td>4</td><td>6</td><td>2</td><td>3</td><td>9</td><td>1</td><td>5</td></tr> <tr><td>9</td><td>3</td><td>2</td><td>5</td><td>1</td><td>8</td><td>4</td><td>7</td><td>6</td></tr> <tr><td>1</td><td>9</td><td>3</td><td>2</td><td>5</td><td>7</td><td>6</td><td>4</td><td>8</td></tr> <tr><td>7</td><td>5</td><td>6</td><td>3</td><td>8</td><td>4</td><td>2</td><td>9</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>4</td><td>8</td><td>9</td><td>6</td><td>1</td><td>5</td><td>3</td><td>7</td></tr> </table>	5	8	9	1	3	2	7	6	4	4	2	1	7	9	6	8	5	3	3	6	7	8	4	5	1	2	9	6	1	5	4	7	9	3	8	2	8	7	4	6	2	3	9	1	5	9	3	2	5	1	8	4	7	6	1	9	3	2	5	7	6	4	8	7	5	6	3	8	4	2	9	1	2	4	8	9	6	1	5	3	7	<table border="1"> <tr><td>M</td><td>G</td><td>A</td><td>I</td><td>A</td><td>T</td><td>D</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>C</td><td>O</td><td>L</td><td>L</td><td>A</td><td>B</td><td>O</td><td>R</td><td>A</td><td>T</td><td>R</td><td>I</td><td>C</td><td>E</td></tr> <tr><td>D</td><td>O</td><td>U</td><td>T</td><td>E</td><td>A</td><td>R</td><td>T</td><td>E</td><td>R</td><td>E</td><td>S</td><td></td></tr> <tr><td>P</td><td>I</td><td>C</td><td>T</td><td>E</td><td>L</td><td>M</td><td>I</td><td>S</td><td>P</td><td>U</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>F</td><td>A</td><td>C</td><td>E</td><td>I</td><td>B</td><td>E</td><td>R</td><td>I</td><td>E</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M</td><td>I</td><td>T</td><td>O</td><td>N</td><td>N</td><td>E</td><td>E</td><td>A</td><td>D</td><td>R</td><td>E</td><td>T</td></tr> <tr><td>C</td><td>A</td><td>R</td><td>D</td><td>I</td><td>G</td><td>A</td><td>N</td><td>A</td><td>I</td><td>R</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>H</td><td>A</td><td>I</td><td>R</td><td>V</td><td>E</td><td>N</td><td>U</td><td>E</td><td>G</td><td>E</td><td>L</td><td></td></tr> <tr><td>T</td><td>R</td><td>I</td><td>P</td><td>E</td><td>T</td><td>E</td><td>M</td><td>P</td><td>E</td><td>I</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>S</td><td>I</td><td>E</td><td>G</td><td>E</td><td>A</td><td>I</td><td>S</td><td>I</td><td>L</td><td>O</td><td>S</td><td></td></tr> <tr><td>O</td><td>E</td><td>L</td><td>U</td><td>D</td><td>A</td><td>S</td><td>I</td><td>G</td><td>N</td><td>E</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>A</td><td>N</td><td>T</td><td>R</td><td>E</td><td>O</td><td>I</td><td>S</td><td>E</td><td>A</td><td>U</td><td>R</td><td></td></tr> <tr><td>R</td><td>E</td><td>S</td><td>I</td><td>L</td><td>L</td><td>E</td><td>N</td><td>E</td><td>V</td><td>E</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M</td><td>A</td><td>I</td><td>N</td><td>L</td><td>E</td><td>M</td><td>O</td><td>T</td><td>T</td><td>E</td><td>S</td><td></td></tr> <tr><td>M</td><td>E</td><td>T</td><td>A</td><td>L</td><td>B</td><td>E</td><td>R</td><td>E</td><td>T</td><td>T</td><td>E</td><td>S</td></tr> <tr><td>B</td><td>A</td><td>R</td><td>R</td><td>E</td><td>P</td><td>A</td><td>R</td><td>A</td><td>E</td><td>T</td><td>C</td><td></td></tr> <tr><td>N</td><td>A</td><td>V</td><td>E</td><td>T</td><td>L</td><td>A</td><td>C</td><td>E</td><td>O</td><td>O</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>R</td><td>I</td><td>S</td><td>E</td><td>T</td><td>T</td><td>E</td><td>I</td><td>L</td><td>O</td><td>N</td><td>U</td><td></td></tr> <tr><td>T</td><td>X</td><td>E</td><td>R</td><td>U</td><td>S</td><td>E</td><td>S</td><td>T</td><td>L</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>N</td><td>E</td><td>P</td><td>E</td><td>R</td><td>O</td><td>S</td><td>V</td><td>A</td><td>G</td><td>I</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>S</td><td>T</td><td>E</td><td>R</td><td>E</td><td>O</td><td>S</td><td>C</td><td>O</td><td>P</td><td>I</td><td>E</td><td>S</td></tr> </table>	M	G	A	I	A	T	D				C	O	L	L	A	B	O	R	A	T	R	I	C	E	D	O	U	T	E	A	R	T	E	R	E	S		P	I	C	T	E	L	M	I	S	P	U			F	A	C	E	I	B	E	R	I	E				M	I	T	O	N	N	E	E	A	D	R	E	T	C	A	R	D	I	G	A	N	A	I	R			H	A	I	R	V	E	N	U	E	G	E	L		T	R	I	P	E	T	E	M	P	E	I			S	I	E	G	E	A	I	S	I	L	O	S		O	E	L	U	D	A	S	I	G	N	E			A	N	T	R	E	O	I	S	E	A	U	R		R	E	S	I	L	L	E	N	E	V	E			M	A	I	N	L	E	M	O	T	T	E	S		M	E	T	A	L	B	E	R	E	T	T	E	S	B	A	R	R	E	P	A	R	A	E	T	C		N	A	V	E	T	L	A	C	E	O	O			R	I	S	E	T	T	E	I	L	O	N	U		T	X	E	R	U	S	E	S	T	L				N	E	P	E	R	O	S	V	A	G	I			S	T	E	R	E	O	S	C	O	P	I	E	S
	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
		8	7	6			9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
		9	5		1			4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	8						1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
9		3		2				6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	7							4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
4	7		6	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
8	1	2	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
					4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
5	8	9	1	3	2	7	6	4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
4	2	1	7	9	6	8	5	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
3	6	7	8	4	5	1	2	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
6	1	5	4	7	9	3	8	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
8	7	4	6	2	3	9	1	5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
9	3	2	5	1	8	4	7	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
1	9	3	2	5	7	6	4	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
7	5	6	3	8	4	2	9	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
2	4	8	9	6	1	5	3	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
M	G	A	I	A	T	D																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
C	O	L	L	A	B	O	R	A	T	R	I	C	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
D	O	U	T	E	A	R	T	E	R	E	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
P	I	C	T	E	L	M	I	S	P	U																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
F	A	C	E	I	B	E	R	I	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
M	I	T	O	N	N	E	E	A	D	R	E	T																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
C	A	R	D	I	G	A	N	A	I	R																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
H	A	I	R	V	E	N	U	E	G	E	L																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
T	R	I	P	E	T	E	M	P	E	I																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
S	I	E	G	E	A	I	S	I	L	O	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
O	E	L	U	D	A	S	I	G	N	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
A	N	T	R	E	O	I	S	E	A	U	R																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
R	E	S	I	L	L	E	N	E	V	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
M	A	I	N	L	E	M	O	T	T	E	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
M	E	T	A	L	B	E	R	E	T	T	E	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
B	A	R	R	E	P	A	R	A	E	T	C																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
N	A	V	E	T	L	A	C	E	O	O																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
R	I	S	E	T	T	E	I	L	O	N	U																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
T	X	E	R	U	S	E	S	T	L																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
N	E	P	E	R	O	S	V	A	G	I																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
S	T	E	R	E	O	S	C	O	P	I	E	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

Le crâne de l'enfant de Taung n'aurait rien d'humain

Une nouvelle étude menée sur le crâne de l'enfant de Taung, vieux de 3,3 millions d'années, suggère que son cerveau n'a pas effectué une expansion postnatale typique des humains actuels.

Quatre-vingt-dix ans encore après sa découverte, le crâne de l'enfant de Taung révèle bien des secrets. Le célèbre fossile, vieux de 3,3 millions d'années, a été retrouvé en Afrique du Sud par le paléontologue australien Raymond Dart. Il est tout ce qui reste d'un des premiers hominidés, un représentant de l'espèce *Australopithecus africanus*. A première vue, *A. africanus* semble physiologiquement bien plus proche des espèces du genre *Homo*, et donc de l'homme moderne, que de son homologue bipède *A. afarensis*. Ces similitudes s'observent notamment au niveau du crâne dont on peut voir une reconstruction dans la vidéo ci-dessus. Le volume et les caractéristiques observées sur celui de l'enfant de Taung ont même conduit certains auteurs à penser que l'espèce ne serait autre que l'ancêtre potentiel du genre *Homo*.

Une croissance cérébrale



différente de celle des humains

actuels Il aura fallu que le fossile soit soumis à une analyse plus profonde pour que l'on remette partiellement en cause ces analogies. Une nouvelle étude menée par des chercheurs de l'université Wits en Afrique du Sud réfute en effet l'idée selon laquelle l'enfant de Taung aurait connu une expansion du cerveau typique des nourrissons actuels. Pour en arriver à une telle conclusion, l'équipe a soumis le crâne pour la première fois à une tomographie, une technique d'imagerie médicale effectuée au scanner à rayons x. Grâce à cette méthode,

les scientifiques sont parvenus à recréer des images de la structure anatomique en trois dimensions et en analyser les caractéristiques. Les résultats publiés dans la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences*, révèlent que le fossile ne présente pas les adaptations crâniennes visibles habituellement au niveau de la région préfrontale du cerveau des nouveau-nés ou jeunes humains modernes. Autrement dit, l'enfant de Taung, âgé entre trois et quatre ans, ne s'est pas développé aussi rapidement que les nourrissons du genre *Homo*. Cette conclusion vient réfuter les théories avancées par une étude menée en 2012 par

des chercheurs de Floride. Celles-ci suggéraient en effet la présence d'indices d'une suture coronale et d'une fontanelle antérieure ouverte sur le crâne fossile. Ces deux caractéristiques assurent au crâne une certaine souplesse qui facilite le développement postnatal du cerveau chez les nourrissons. Elles disparaissent ensuite avec l'âge.

Erreur de diagnostic

Selon les chercheurs de l'université Wits, l'étude qui a mené à de telles hypothèses présente des défaillances dans son protocole d'analyse. Cette erreur n'est peut être pas la seule. C'est pourquoi ils suggèrent dans le doute, de ré-examiner d'autres crânes d'hominidés en utilisant la tomographie. Cette technique permettra ainsi de confirmer ou d'infirmer avec précision la présence des caractéristiques crâniennes. "Nous avons démontré l'erreur de diagnostic effectuée sur l'enfant de Taung. Nous croyons qu'il serait prudent d'évaluer si la présence de ces caractéristiques peut éventuellement avoir été mal diagnostiquée dans des échantillons supplémentaires" conclut Kristian Carlson, auteur de l'étude.

Deux sphinx sans tête découverts dans un gigantesque tombeau en Grèce

Alors que les archéologues retiraient les larges pierres masquant l'entrée d'un site funéraire en Grèce, quelle n'a pas été leur surprise de voir apparaître deux sphinx sans tête. Selon les experts, les sphinx étaient chargés de surveiller le tombeau, le plus grand jamais découvert en Grèce. Près de deux mètres de haut pour plus d'une tonne. Ce sont les mensurations estimées de ces deux sphinx sans tête découverts à l'entrée d'une tombe au nord de la Grèce. Sans tête et sans ailes, ils doivent aujourd'hui se contenter de culminer à 1,4 mètre de haut, a annoncé le ministère de la Culture grec. Selon les experts, les sphinx, qui portent encore des traces de couleur rouge sur leurs pattes, auraient été placés à l'entrée de la tombe pour la garder.

Tombeau majeur

Le tombeau devant lequel ils ont été découverts serait le plus grand jamais mis au jour en Grèce. D'après les estimations, il daterait de 325 à 300 avant Jésus-Christ, soit vers la fin du règne du légendaire roi-guerrier, Alexandre le Grand. Il est situé dans l'ancienne cité d'Amphipolis, dans la région de la Macédoine, au nord-est de la Grèce, à une centaine de kilomètres de sa capitale, Thessalonique. Cette dernière, ancienne colonie athénienne, avait été conquise par le père d'Alexandre le Grand, Philippe II, en 357 avant J.-C. De nombreux généraux et amiraux d'Alexandre possédaient de forts liens avec la ville d'Amphipolis. C'est également à cet endroit que la femme d'Alexandre, Roxane, et son fils, Alexandre IV, ont été assassinés en 311 avant J.-C., sur ordre de son successeur, le roi Cassandre. Les archéologues ont commencé à fouiller le très large complexe funéraire en 2012.

Ils ont d'ores et déjà découvert un tombeau circulaire de 487 mètres entouré d'un mur de trois mètres de haut. Le tout construit en marbre provenant de l'île de Thasos, qui constitue une grande partie du sous-sol. Le complexe pourrait avoir été créé par Dinocrates de Rhodes, un architecte réputé de l'époque et grand ami d'Alexandre. D'après les experts, le tombeau serait 10 fois plus large que celui du père d'Alexandre, découvert au centre de la Macédoine dans les années 70. Après deux ans de fouilles, les spécialistes ne s'attendaient toutefois pas à tomber sur des pièces aussi précieuses que les deux gardiens.

Des sphinx gardiens

Un large chemin mène à l'entrée de la tombe, qui est gardée par les deux statues de sphinx. "Des morceaux des ailes des sphinx ont été découverts sur le site, ce qui nous permettra de les restaurer entièrement. Une partie du dos de la statue du Lion d'Amphipolis a également été mise au jour", a affirmé le ministre de la Culture, repris par *Discovery News*. Menées par l'archéologue Katerina Peristeri, les recherches ont montré que le lion de marbre de près de 5 mètres de haut, trônait autrefois sur la tombe. Les archéologues estiment donc que les sphinx et le lion, tous deux en marbre de Thasos, auraient été créés dans le même atelier. "Les sphinx assis, à ne pas confondre avec les sphinx couchés de la culture égyptienne, sont inhabituels". "Le parallèle le plus proche auquel je puisse penser sont les sphinx de la dynastie des Hécatomnides, à Labranda, qui remonte à un quart de siècle plus tôt", explique Dorothy King, archéologue. Derrière cette entrée gardée par les sphinx, les archéologues sont tombés sur des mosaïques recouvrant le sol avec des formes de

losanges noir et blanc. Mais, ce qui repose dans le tombeau reste encore un mystère. Une étude géologique conduite en 2013 indique que l'intérieur de la tombe est composé de trois pièces. L'équipe de Katerina Peristeri espère pouvoir explorer le tombeau d'ici la fin du mois pour déterminer qui y est enterré. La tombe d'Alexandre ? Depuis sa découverte, les archéologues ont réfuté les hypothèses affirmant que le corps d'Alexandre le Grand reposait dans cette tombe. Dirigeant d'un empire s'étendant de la Grèce à l'Inde, Alexandre est décédé en juin 323 avant J.-C., à Babylone. Depuis, l'emplacement de sa tombe reste l'un des plus grands mystères archéologiques non résolus. L'Histoire raconte que le corps aurait été volé par Ptolémée, qui l'aurait ramené en Égypte. Le sarcophage du roi aurait ensuite été placé à Alexandrie, où il est resté jusqu'à la fin de l'Antiquité. Depuis le 4^e siècle après J.-C., l'emplacement de sa tombe est inconnue. Actuellement, les archéologues estiment qu'un important général d'Alexandre est enterré dans le tombeau d'Amphipolis. Mais la tombe au Lion aurait-elle été construite, à l'origine, pour Alexandre le Grand ? "Si le corps d'Alexandre était en chemin pour être inhumé en Macédoine lorsque Ptolémée a dérobé son corps, pour moi, cela suggère qu'il avait une tombe prête ou en cours de préparation pour lui, en Macédoine", conclut Dorothy King.

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

Chimiothérapie

Inventeur : Paul Ehrlich Date : 1909 Lieu : Allemagne

La chimiothérapie est une technique de traitement médical qui se base sur l'utilisation de produits chimiques. Le sens commun qu'on lui attribue s'applique généralement au traitement du cancer. En 1909, le médecin allemand Paul Ehrlich découvre un composé de l'arsenic, l'arsphénamine, qu'il utilise pour soigner la syphilis. Cette étape marque les débuts de la chimiothérapie, qui se poursuivront notamment avec le succès de la pénicilline d'Alexandre Fleming.



**LES AVENTURIERS
DE L'ARCHE PERDUE**

20h45



En 1936, alors qu'il est à la recherche d'une idole sacrée en pleine jungle péruvienne, Indiana Jones échappe de justesse à une embuscade. Redevenu professeur universitaire d'archéologie, Jones reçoit la mission de récupérer le médaillon de Ra, que détient son ancienne « fiancée », Marion Ravenwood, maintenant tenancière d'un bar au fin fond du Népal. Cet objet égyptien permettrait de découvrir le lieu secret où se trouve l'Arche d'Alliance. Mais les nazis cherchent, eux aussi, à récupérer cet objet aux pouvoirs extraordinaires. Marion et Indiana s'engagent alors dans une incroyable quête à travers le monde pour retrouver la mystérieuse Arche d'Alliance

KINGDOM OF HEAVEN

22h30



Au XII^e siècle, dans un village provençal. Balian, forgeron, apprend que Godefroy d'Ibelin, un noble de retour des croisades, est en réalité son père. Le preux chevalier veut l'emmener avec lui en Terre Sainte. Mais au cours d'une embuscade, Godefroy, blessé, meurt, non sans avoir, auparavant, adoué son fils. Balian d'Ibelin arrive à Jérusalem au milieu des intrigues de cour entre le roi Baudouin et son rival Gui de Lusignan. Entre les deux hommes, le désaccord est total. Le premier veut ouvrir Jérusalem aux croyants de toutes confessions, le second ne pense qu'à exterminer les musulmans

**CASTLE PAS DE BOL, Y A
ÉCOLE !**

20h45



Alors que Beckett se trouve toujours à Washington DC, Castle décide de s'intéresser à l'enquête menée par Ryan et Esposito, à savoir le meurtre de Charlie Reynolds, une star de la télévision ayant joué dans de nombreuses séries pour adolescents... Mais bien vite, Beckett et McCord sont amenées à prendre l'affaire en main, car d'après certaines preuves, Charlie Reynolds aurait eu des contacts avec la mafia russe... Par ailleurs, Beckett est confrontée à un problème d'ordre éthique, qui risque de lui poser des problèmes professionnels

**LE TEMPS
DES PORTE-PLUMES**

20h45



Été 1954. Après avoir été d'abord placé dans un orphelinat, Pippo, 9 ans, secret et indépendant, est recueilli par Gustave et Cécile, un couple d'agriculteurs. C'est la période des travaux des champs et la perspective d'une nouvelle vie pour le petit garçon. Marqué, Pippo trébuche dans ce nouveau monde. Mais certaines personnes autour de lui l'attirent et le séduisent, et les barrières cèdent peu à peu : Pippo se construit



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

ANOTHER YEAR

20h50



Gerri, conseillère médicale, et son mari Tom, géologue, forment un couple heureux. Ils invitent à dîner une collègue de Gerri, Mary, déprimée par sa vie amoureuse chaotique. Gerri et Tom se réjouissent à l'idée de recevoir aussi leur fils Joe. Ken vient passer le week-end chez Gerry et Tom, son ami d'enfance. Il boit beaucoup et sa solitude lui pèse. Le lendemain, tous les trois retrouvent Joe autour d'un barbecue. Mary déboule en retard. Glaciale avec Ken qui tente de flirter, elle fait des avances pressantes à Joe. Joe présente à ses parents sa nouvelle amie Katie, ergothérapeute, qui leur plaît immédiatement. Mary, invitée pour le thé, manifeste jalousie

**ON N'EST PLUS DES PIGEONS !
POUR LA RENTRÉE, LES PIGEONS
CASSENT LES PRIX**

20h45



Qui dit rentrée dit nouveautés ! Chaque émission suit un fil rouge autour d'un thème de consommation et vous donne rendez-vous avec deux nouvelles rubriques : « Impossible n'est pas pigeon » et « Le contrôle technique des pigeons ». Cette semaine, les pigeons vont vous aider à gagner de l'argent rapidement. Au sommaire : « Jeux à gratter, paris en ligne etc. : avons-nous tous la même chance de gagner ? » - « Internet vs grenier : c'est quoi le meilleur plan ? » - « Les banques en ligne : qu'est ce qu'on y gagne ? » - « Et si on faisait sponsoriser nos vies ? » - « Vendre ses cheveux, ça rapporte combien ? »

L'AMOUR EST DANS LE PRÉ

20h50



À l'issue des séjours uniques, certains sont partis pour un week-end de découverte, tandis que d'autres ont mis un terme à l'aventure par manque d'affinités. Quatre agriculteurs sont ici à l'honneur : Nicolas, Thierry, Christophe et Émilie. Contre toute attente, cette dernière est accompagnée d'un des prétendants qui étaient à la ferme... Aurélie reçoit Thierry chez elle en Haute-Savoie, avec toujours autant d'enthousiasme. Nicolas retrouve Magali près de Lyon. Enfin, Christophe retrouve Marie-Noëlle en banlieue parisienne. S'enchâment les week-ends en amoureux pour ceux qui auront eu envie de continuer. Au programme : Amsterdam, Prague et un château médiéval en France

**ESPRITS CRIMINELS A
LEURS YEUX**

20h50



Mateo Cruz vient d'être présenté en tant que nouveau chef de section. J.J. est surprise, car elle le connaît, mais ni l'un ni l'autre ne semble prêt à le faire savoir... Cruz annonce d'emblée son intention d'accompagner la brigade dans sa prochaine mission. C'est donc tous ensemble qu'ils mettent le cap sur Baltimore, dans le Maryland, où un jeune inconnu a été découvert errant dans un entrepôt. L'étrange individu porte des marques de ligation sur les poignets et des trous près des yeux, attestant d'une lobotomie récente. Le malheureux finit paralysé, incapable de parler, alors que ses facultés mentales sont intactes



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni

e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication
Sihem Henine

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben Mhidi - Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzof
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire : SGA Bouzash : 02100007130000214 clé 16
Adresse : 26 rue Didouche-Mourad

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Shakira

**elle attend un deuxième
garçon !**

**Shakira vient de
confirmer sa deuxième
grossesse, et a déclaré
que l'adorable Milan
allait avoir... un petit
frère !**

Kate Mara

**la star d'House of
Cards de nouveau
célibataire !**

**Après quatre années
d'amour avec
l'acteur Max
Minghella, Kate Mara
vient de rompre avec
lui et se retrouve de
nouveau célibataire.**



Bella Thorne sur tous les fronts !

**Actrice, danseuse, chanteuse et
mannequin, la jolie Bella Thorne est sur
tous les fronts dans sa vie
professionnelle.**

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	04h41
Dohr	12h48
Asr	16h25
Maghreb	19h09
Icha	20h44

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*
N° 2270 | Lundi 1^{er} septembre 2014

MIDI LIBRE met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0777.10.49.42
0550.18.37.57

AFRIQUE DE L'OUEST

Ebola décime les blouses blanches

Toujours pressée, celle qui se fait appeler "Dr Mara" court d'un service à l'autre de l'hôpital Donka de Conakry avec la tenue et les gants achetés à ses frais pour se protéger du virus Ebola. Tout comme cette infirmière de la capitale guinéenne, manquant souvent de tout, les personnels de santé se sacrifient pour arrêter la terrible épidémie qui frappe l'Afrique de l'Ouest, souvent au prix de leur vie. L'Organisation mondiale de la santé s'est alarmée le 25 août de la proportion "sans précédent de médecins, d'infirmiers, d'infirmières et d'autres agents de santé" contaminés par la fièvre hémorragique. A cette date, "plus de 240 agents de santé sont tombés malades en Guinée, au Libéria, en Sierra Leone et au Nigeria, et plus de 120 sont décédés", soit près de 10 % du nombre total de cas recensés à cette date, selon l'OMS.

Ce bilan est d'autant plus dramatique que les trois premiers pays cités, les plus touchés par l'épidémie qui a déjà fait plus de 1.500 morts depuis le début de l'année, ne comptent qu'un ou deux médecins pour 100.000 habitants. Depuis, la Sierra Leone, qui avait déjà perdu son unique spécialiste en virologie et un autre haut responsable médical, a enregistré le décès d'un troisième praticien. Un expert sénégalais de l'OMS a également été contaminé en Sierra Leone et a été admis mercredi dans un hôpital de Hambourg,



en Allemagne.

"Un jour, si Dieu me prête vie, lorsqu'Ebola sera devenu un lointain souvenir, j'expliquerai à mes petits-enfants ou arrière-petits-enfants ce que c'est cette maladie dénommée Ebola qui a secoué le monde en 2014", confie Marie Fikhé, infirmière en charge d'un service à l'hôpital Donka, le plus grand de Guinée, où l'épidémie s'est déclarée. Il y a quelque temps, son repos était interrompu par les sirènes annonçant l'admission d'un nouveau cas d'Ebola, une fièvre très contagieuse si l'on est au contact d'un malade et qui tue plus d'un malade sur deux dans le cas de l'épidémie ouest-africaine. Puis les sirènes ont été supprimées en raison de l'afflux de patients. "Après chaque acte, il faut changer de

gants, se laver les mains", précise Marie Fikhé, "alors qu'on nous donne un paquet par semaine, c'est nettement insuffisant". "Tout le monde sait que les baigneurs de fonds en donnent en abondance, alors il faut que cela serve à traiter les malades", souligne-t-elle, déplorant que "très souvent, au bout de quelques jours, ce même matériel se retrouve sur le marché local".

La jeune femme raconte qu'une collègue est décédée au centre d'isolement de l'hôpital "parce qu'elle avait contracté la maladie sans le savoir alors qu'elle soignait une femme dont tout le monde pensait ici qu'elle avait la fièvre typhoïde". "C'était tout au début, avant que le laboratoire de Lyon ne découvre que la maladie qui faisait rage dans le

sud du pays était la fièvre hémorragique à virus Ebola", explique-t-elle.

Parmi les raisons du lourd tribut versé par les professions médicales, l'OMS cite la similitude entre les premiers symptômes d'Ebola et ceux de plusieurs maladies infectieuses endémiques dans la région, comme le paludisme, la fièvre typhoïde et la fièvre de Lassa. Elle incrimine également "la pénurie ou la mauvaise utilisation des équipements de protection personnelle et la faiblesse des effectifs de personnel médical".

A l'hôpital Donka de Conakry, "Dr Mara" fait le même constat. "Voyez mon accouchement. C'est moi qui l'ai acheté à mes frais", indique le Dr Mara, "le plus souvent, je vais trier au marché de bons tissus blancs et je les fais coudre par mon tailleur". "Même les gants sur la table là-bas, c'est moi qui les ai achetés", insiste l'infirmière, en mouvement incessant entre son service, les urgences, la pharmacie, le laboratoire, et le centre d'isolement des malades d'Ebola, affirmant manquer de tout : "l'alcool, les déshydratants, le savon, l'eau..."

Une de ses collègues, Jacqueline Théa, à la frêle silhouette flottant dans sa blouse trop ample, dit rester "parce que je ne veux pas fuir mes responsabilités, parce que j'ai prêté serment, parce que je veux faire honneur à mes enfants". "Sinon j'aurais tout abandonné pour partir très loin d'ici, loin de la Guinée", confie-t-elle.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES VICTIMES DE "DISPARITION FORCÉE"

L'Onu appelle à renforcer la lutte contre ce crime

Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a indiqué samedi que les disparitions forcées de personnes, commises par des Etats, constituaient une violation inadmissible des droits de l'homme.

"Les actes constitutifs de disparition forcée de personnes commis par des groupes armés et terroristes constituent également des violations flagrantes des droits de l'homme. Cette pratique ignoble place les gens en dehors de la protection du droit, donc leur fait courir un grand risque de subir des violences physiques et, parfois, d'être victimes d'une exécution barbare. Outre qu'elle cause une inquiétude et une angoisse indicibles aux victimes et aux êtres qui leur sont chers, cette pratique crée un climat général de peur et de terreur dans des sociétés entières", a affirmé M. Ban dans son message pour la journée internationale des victimes de disparition forcée.

Les disparitions forcées étaient autrefois essentiellement le fait de dictatures militaires. Elles sont désormais de plus en plus un instrument entre les mains de nombreux Etats de par le monde, dont certains agissent dans le cadre de stratégies de lutte contre le terrorisme, ou contre la criminalité organisée, et d'autres pour écraser un activisme contestataire ou de

défense des droits de l'homme.

"En ce jour solennel, je réitère dans les termes les plus forts que nul ne doit être détenu au secret. Toute personne privée de sa liberté doit être détenue dans un lieu sûr et officiellement reconnu et supervisé, où règne l'état de droit", a souligné le chef de l'Onu. Le secrétaire général a indiqué que les Etats doivent fournir toutes les informations concernant le sort des personnes qui ont été victimes de disparition. Et ils doivent appliquer effectivement le droit à la vérité, à la justice et à une réparation pour toutes les victimes et leur famille. Les disparitions forcées sont une pratique qui ne saurait être tolérée au XXI^e siècle. A ce jour, 93 Etats ont signé et 43 ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, qui est entrée en vigueur en décembre 2010. Elle fournit un socle sûr pour la lutte contre l'impunité, pour la protection des personnes disparues et leur famille et pour le renforcement des garanties inhérentes à l'Etat de droit, y compris en matière d'enquête, de justice et de réparation. "J'exhorte tous les Etats membres à signer et ratifier sans tarder cette convention. Il est grand temps que cet instrument soit universellement ratifié et que cessent à jamais les disparitions forcées", a déclaré M. Ban.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

14 morts en une seule journée

14 personnes sont mortes et 108 autres ont été blessées dans 45 accidents de la circulation, durant la journée de samedi 30 août, a indiqué, dimanche, la Gendarmerie nationale, dans un communiqué. L'accident le plus grave parmi les 11 mortels, a fait trois morts et 2 blessés sur la RN 10, reliant Bir-Deheb à Tebessa.

Le chauffeur d'un véhicule, se dirigeant de Meskiana vers Tebessa, a perdu le contrôle de son moyen de locomotion en amorçant un virage dangereux à vive allure et est entré en collision avec un véhicule venant en sens inverse. Une enquête a été ouverte par la brigade de la Gendarmerie nationale de Bir-Deheb.

CANCER DE LA PROSTATE

2 tomates par jour pour le prévenir

Les tomates diminueraient le risque de cancer de la prostate de 20 %. A condition d'en manger tous les jours, sous n'importe quelle forme. Purées, soupes et sauces sont également bénéfiques. Selon une nouvelle étude menée par les chercheurs britanniques des universités de Bristol, Cambridge et Oxford, manger une bonne dizaine de portions de tomates chaque semaine (c'est-à-dire l'équivalent de 2 tomates par jour) permettrait aux hommes de réduire de 20 % leur risque de cancer de la prostate. Et ce que ces messieurs apprécieraient sûrement, c'est que les scientifiques affirment que les tomates sont bénéfiques pour leur prostate, quelle que soit leur forme : en salades, certes, mais aussi en soupe, en jus, en purée ou en sauce... sur la pizza maison ! Selon les scientifiques britanniques, ce risque de cancer pourrait même être réduit

de 25 % si les hommes appliquaient le principe du "5 fruits et légumes par jour". Pour cette étude, les chercheurs ont observé les habitudes alimentaires de 14.000 hommes âgés de 50 à 69 ans. C'est ainsi qu'ils se sont aperçu que les plus gros consommateurs de tomates faisaient partie de ceux qui avaient le moins de cancers de la prostate. Jusqu'à présent, les scientifiques avaient surtout travaillé sur les effets bien-faiteurs de la capsaïcine contenue dans les piments rouges en matière de prévention du cancer de la prostate. Mais plus il y a de capsaïcine, plus ça pique, donc le régime piment ne pouvait être conseillé à tout le monde. En revanche, les tomates peuvent facilement être intégrées au régime alimentaire quotidien de ces messieurs. Et comme elles sont également bonnes pour le cœur, ils auraient tort de s'en priver !